

# ÉCHOS

n°177

## du pays

Bulletin d'informations de Haimps

Janvier 2023



Plantation du verger communal



p.9

Notre patrimoine



p.13

Association Insertion de l'Antenne



p.20



### Recensement citoyen

Les jeunes gens (filles et garçons) nés en janvier, février et mars 2007 doivent se faire recenser le mois de leur naissance pour être convoqués à la journée défense et citoyenneté. Cette démarche est obligatoire et ouvre des droits.



### Bibliothèque

Jours et horaires d'ouverture au public :  
Lundi : 15h00 - 17h00  
Mercredi : 16h - 18h30



### Déchets

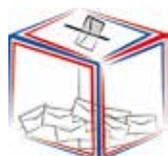
Collecte des ordures ménagères : tous les mercredis matin à partir de 5h  
Collecte tri sélectif : tous les lundis matin à partir de 5h.  
Distribution des sacs jaunes : ils sont disponibles à la mairie toute l'année.



### horaires de la mairie

La mairie est ouverte :  
Le lundi de 14h00 à 18h00  
Le mercredi de 14h00 à 18h00  
Le vendredi de 9h00 à 12h00

Le Maire assure une permanence le samedi matin de 8h30 à 10h00.



### Inscription sur la liste électorale

Les personnes récemment arrivées dans la commune, ou celles qui ne l'auraient pas encore fait, peuvent venir s'inscrire sur les listes électorales. L'inscription sur la liste électorale de Haimps entrainera automatiquement votre radiation de la liste où vous êtes actuellement inscrit.



### Photos

Nous vous rappelons que vous êtes invités à nous proposer des photos pour la page de garde du journal communal. Les photos non retenues figurent quand même dans notre journal au fil des pages. La photo de ce numéro est proposée par Eglantine GUICHETEAU. Le thème pour les deux prochains numéros sont « L'agriculture ».



### Mairie de Haimps

1 Place du 11 novembre 1918 17160 Haimps  
Tél. : 05 46 58 57 88 • Fax : 05 46 58 24 25 •  
Courriel : mairie@haimps.fr • www.haimps.fr

**Directeur de la publication :** Thierry Goujeaud, Maire

**Réalisation :** Commission communication / **Impression :** SEDI Equipement

**Tirage :** 210 exemplaires / **Dépôt légal :** 4<sup>ème</sup> trimestre 2021

**Ont participé à ce numéro :** Odile Fouchet, Géraldine Marchal, Jennifer Gabeaud, Sylvia Benoist, Carole Toulotte, Philippe Barbeau, Anne-Caroline Muller

**Photo de couverture :** Eglantine GUICHETEAU

# SOMMAIRE Janvier 2023

## 2 INFOS PRATIQUES

## 3 EDITO

## 4 ACTUS

- La ferme éolienne du Briou
- Hollywood à Haimps, suite et fin
- La semaine du goût à l'école de Haimps
- Repas d'halloween à l'école
- Commémoration du 11 novembre
- Les péripéties du chemin de La Pinelle
- Plantation d'un verger communal
- L'assainissement des communes rurales
- Après-midi déco
- Fête de Noël
- Brèves

## 13 DOSSIER

- Notre patrimoine

## 17 VIE SCOLAIRE

- Les actualités de l'école de Haimps

## 18 VALS DE SAINTONGE COMMUNAUTÉ

- Paiement des ordures ménagères

## 19 PAGES LIAISON

- Quelle vie de chien
- L'association Insertion de l'Antenne
- Message d'ANLP
- Phil'o
- Recette
- Quand rien ne va plus...

## 23 CULTURE-LOISIRS

- Bibliothèque
- Invitation à la lecture
- Vie associative

## 28 RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Réunion du 19 septembre 2022
- Réunion du 17 octobre 2022
- Réunion du 21 novembre 2022

## 39 HISTOIRE DE MON VILLAGE

## 40 LE DESSIN DE PHILIPPE



**Thierry Goujeaud,**  
maire de Haimps

Mesdames, Messieurs, Chers amis,

2022 a vu la sortie de la crise sanitaire et restera comme une année exceptionnellement chaude, sèche et ensoleillée.

Les projets initiés par le Conseil municipal ont en partie abouti : l'effacement des réseaux dans les rues basses de Fresneau et le chemin des Lichères est terminé, l'aire de jeux du Parvet a été inaugurée, le ravalement des façades de l'école a débuté, la réfection du chemin de La Pinelle est toujours en cours.

Sans oublier les animations diverses et variées : la fête du 14 juillet, une Nocturne en Vals de Saintonge, une soirée cinéma, la fête de Noël des enfants.

Nous avons également fait appel à votre participation pour le nettoyage de la commune, le fleurissement du village, la plantation du verger communal, les après-midis déco pour les enfants.

Une fois de plus, un grand merci à tous ceux qui s'intéressent et participent à la vie communale : les associations, tous les bénévoles, celles de la bibliothèque, des journées citoyennes, les organisatrices des après-midis pour les enfants et la fête de Noël.

En vous souhaitant une bonne lecture de ce nouveau numéro des Echos du pays, je vous adresse, au nom de toute l'équipe municipale et des employés communaux, une très bonne année 2023.

# Edito





## La ferme éolienne du Briou

Les travaux de construction du parc éolien continuent à un rythme soutenu, on peut dire qu'ils avancent à la vitesse du vent.



### Les étapes de la construction :

1. La préparation des accès
2. Le terrassement
3. Le ferrailage
4. Les fondations
5. La liaison au sol
6. Le remblai
7. Le passage des câbles
8. Le transport des éléments
9. L'assemblage et le levage

### Dernières étapes avant la fin du chantier :

- Arrivée du poste de livraison qui a pris place à côté de l'éolienne 4
- Arrivée du turbinier le 9 janvier. Le matériel pour la base vie et les tubulaires seront livrés en journée et les pales qui viennent du port de La Rochelle arriveront de nuit.



**Pour chaque éolienne**

**Un trou de 2,50 m de profondeur et de 17 m de diamètre  
40 tonnes de ferraille et 320 m<sup>3</sup> de béton**



# Hollywood à Haimps, suite et fin

**Troubadours Célestes, le court-métrage tourné à Haimps, a été récompensé de nombreux prix et a fait le tour du monde.**

A l'origine, l'intention de la commission Animation était de permettre aux haimpsois de découvrir le court-métrage qui s'était tourné en juillet 2021 et de voir leur village comme cadre d'un film.

Par définition, un court-métrage, c'est court !

Il fallait donc trouver des idées pour compléter cette soirée.

C'est ainsi qu'est né le projet d'organiser un « faux festival de Cannes », avec ses vamps, la montée des escaliers recouverts d'un tapis rouge, la remise de prix farfelus, une mise en scène clinquante, un quiz proposé par la productrice du film et, bien entendu, la présence incontournable des journalistes et paparazzis...

Notre salle des fêtes fut déguisée en salle de cinéma, du matériel de projection et un écran furent empruntés. Ni Oscar, ni César, le prix se nomma « Nestor ». Un collectionneur de vieilles voitures avait aimablement accepté de

conduire les vamps jusqu'au bas du tapis rouge.

S'agissant d'un genre cinématographique parfois elliptique et difficilement accessible, la présentatrice avait expliqué avec humour qu'il ne fallait pas s'inquiéter si le film restait un tantinet obscur : un film d'auteur, un court-métrage d'art et d'essai sont le plus souvent destinés à des spécialistes de ce genre, dans des festivals, et non pas au grand public. C'est pourquoi le quiz imaginé par la productrice, Marion H.Von Loewenstern avait l'objectif de donner aux spectateurs des pistes pour mieux comprendre le contenu du scénario. En l'occurrence, ce court-métrage a été couronné de nombreux prix, tant aux Etats-Unis qu'en Europe et a été visionné dans toutes les grandes capitales du monde.

C'est probablement l'arrivée des stars dans la voiture de collection qui a été le clou de ce début de soirée. Le nombre de

participants a dépassé les espérances des organisateurs : la salle était pleine.

Après la projection, un petit entracte a permis d'échanger ses impressions autour d'un verre et d'une part de tarte.

En deuxième partie de cette soirée, Jan WIDGER proposait un concert avec ses choristes. Jan était au clavier et elle était accompagnée d'un ami batteur, ce qui permettait de donner plus de relief aux voix. Jan avait eu l'heureuse initiative de rajouter des musiques de film au répertoire qui, ainsi, s'adaptait mieux au thème de cette soirée. Les spectateurs ont pu reconnaître certaines mélodies célèbres et ont bissé les artistes.

Pour certains, la soirée s'est prolongée tranquillement à discuter au bar autour d'un dernier verre et de quelques gâteaux.

*Odile FOUCHET*



# La semaine du goût à l'école de Haimps

**Comme le chef Corvez aime à le dire, la cuisine c'est avant tout une question de partage et de convivialité.**



Profitant de la semaine du goût, qui avait lieu du 10 au 17 octobre, le chef et sa brigade sont intervenus à l'école de Haimps le lundi 10 octobre de 10h à 12h pour partager un moment gustatif avec les élèves des cours élémentaires et cours moyens.

Après avoir accueilli les enfants, qui avaient tous revêtu une toque de chef sur laquelle était écrit leur prénom, il a évoqué l'utilité de cette semaine du goût et a questionné nos apprentis cuistots sur les cinq saveurs fondamentales : sucré, acide, salé, amer et umami. Chaque goût de base est un message qui nous dit quelque chose sur ce que nous mettons dans notre bouche ; nous pouvons ainsi décider s'il doit être mangé.

Une fois ce préambule instauré, et après avoir présenté sa brigade composée de Lauren, Elodie, Isabelle et Caroline, le chef a invité les enfants à se partager entre les deux ateliers qui avaient été

préparés. Un de « salé » sous la direction du chef et un de « sucré » sous la direction de sa seconde. Au menu, petits canapés de jambon beurre, de tomate sur son lit de sauce cocktail et de saumon gravelax sur tartare fines herbes avec assortiments et décorations. Pour les desserts chou à la crème, cygne chantilly, virgule de chocolat et petit sablé surmonté d'une framboise. Chaque étape de la préparation fut l'occasion pour les enfants de goûter différentes textures.

Chacun a écouté les explications pour ensuite exécuter sa tâche en faisant preuve de beaucoup d'application et de précision. Certes la cuisine n'a pas toujours été aux ordres, s'y sont mélangés, dans un joyeux brouhaha, les recommandations du chef, les explications de la brigade, les questions des enfants et les bavardages des mamans qui assis-

taient au spectacle avec beaucoup d'envie.

A la fin de chaque atelier, les enfants ont exprimé leur ressenti et remercié chaleureusement l'équipe de La Table du Chef Corvez par des applaudissements nourris. Puis, ils s'en sont allés dans la cour de récréation déguster le sucré, le salé étant réservé à l'apéritif dans la cantine !

Nous avons la chance d'avoir un chef de qualité dans la commune, qui spontanément s'est proposé pour intervenir à l'école. Un grand merci à Jean-Yves qui a fait preuve de pédagogie et, comme toujours, de passion pour partager ce moment très apprécié par les enfants, par les enseignantes et par les parents présents.

Et, comme le Chef l'a dit en conclusion, il y a de grandes chances pour que cette opération soit renouvelée l'année prochaine

*Thierry GOUJEAUD*



# Repas d'Halloween à l'école

La restauration scolaire est gérée par le SIVOS Haimps-Sonnac. Elle est soumise depuis le début de l'année 2022 à de nouvelles mesures faisant partie de la loi Egalim.,

## Quel est l'objectif de cette loi ?

Elle va permettre l'amélioration de la qualité des aliments en intégrant 50% de produits ayant des labels, comme par exemple l'appellation d'origine (AOP), la mention « fermier » etc... Mais également 20% de produits BIO. D'autre part, une fois par semaine, les cantines sont tenues de proposer un menu végétarien c'est-à-dire sans viande ni poisson, ni crustacés et fruits de mer. Les légumineuses (lentilles, pois chiche, haricots...) seront alors associées à des céréales (blé, riz...), des œufs et produits laitiers.

## Mais ça ne s'arrête pas là !

Cette loi va plus loin que l'aliment en lui-même... Une démarche « écologique » est demandée en luttant contre le gaspillage alimentaire ainsi que la réduction de déchets plastiques.

## Mise en place au sein du SIVOS

En janvier 2022, les membres du comité syndical ont rencontré la chargée de mission circuit court du département de la Charente Maritime responsable de la plateforme AGRILocal17. C'est un site dédié à la mise en relation



entre restaurants scolaires et agriculteurs afin de faciliter les achats au plus près des écoles. Une sélection a été faite sur les légumes, la viande, et les produits laitiers.

Certains parents sont aussi maraîchers ou artisans dans les métiers de bouche, et ont donc été ajoutés à la liste.

## Le premier repas « circuit court »

Il a eu lieu le vendredi 21 octobre 2022, jour de départ en vacances de la Toussaint. Halloween tombant pendant la quinzaine, fut donc le thème de ce repas composé de

- Carottes râpées (producteur

bio de Villefagnan)

- Saucisses (Boucherie de Verdille) accompagnées d'une purée de Butternut (producteur de Louzignac)

- Pomme BIO (producteur de Sonnac).

Le deuxième menu a été confectionné pour le repas du mardi 13 décembre :

- Potage pomme de terre / poireau (producteur aux Touches de Périgny)

- Bœuf bourguignon (Boucherie de Verdille) avec ses carottes Vichy (producteur aux Touches de Périgny)

- Yaourt fermier bio (Neuicq le château).

## Et le gaspillage dans tout ça ?

Au moment de la mise en place du composteur à la cantine de Haimps, des pesées avaient été faites, et étaient constituées en majorité d'épluchures de fruits comme les clémentines ou bananes.

Jennifer GABEAUD



# Commémoration du 11 novembre

**Cette journée du 11 novembre marque la commémoration de la Victoire de la Première Guerre Mondiale (1914-1918) et de la Paix**

En ce jour ensoleillé, du vendredi 11 novembre 2022, comme chaque année, au pied du monument aux morts de Haimps, se réunissent porte-drapeaux, membres du Conseil, haimpsois et haimpsoises.

## Hommage à tous les « morts pour la France »

Monsieur le Maire fit lecture d'un message de Monsieur Sébastien Lecornu, ministre des Armées et de Madame Patricia Mirallès, secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et à la Mémoire. En voici un extrait qui décrit bien la délivrance de tous les Français et françaises il y a maintenant plus d'un siècle, il y a 104 ans.

« La nouvelle de la Victoire se répand à la volée dans tout le pays, de clocher en clocher. L'écho du clairon vient d'annoncer la fin d'un conflit qui a éprouvé le monde et décimé les Hommes. La fureur du canon s'est enfin tue, couverte par un immense éclat de joie. 11 novembre 1918, il est 11 heures : c'est l'Armistice.

*« Pour des millions de soldats venus du monde entier, c'est la fin de quatre terribles années de combat. Le soulagement est immense. »*

A la fin de ce discours, quatre élèves de CM2, Axel, Perrine, Thomas et Quentin ont énuméré la liste des enfants de Haimps morts pour la France.

Monsieur le Maire a ajouté à cette liste deux soldats français tombés pendant cette dernière année écoulée :

- Le Maréchal des Logis-Chef ADRIEN QUÉLIN du 4<sup>ème</sup> régiment de chasseurs décédé au Mali le 12 octobre 2021 à l'âge de 29 ans.
- Le Brigadier-Chef ALEXANDRE MARTIN DU 54<sup>ème</sup> régiment d'artillerie décédé au Mali le 22 janvier 2022 à l'âge de 24 ans.

## Verre de l'amitié

Après cette cérémonie, les habitants ayant assisté à la commémoration ont été invités à se rapprocher des tables afin que le verre de l'amitié leur soit offert par le Conseil municipal.

Jennifer GABEAUD



## Les péripéties du chemin de La Pinelle

**Le programme des chemins a pris du retard, puisqu'à ce jour les travaux à l'entrée du Chemin des prés de Laleu et de la rue du Palmier n'ont pas débuté.**

Les travaux sur le chemin de La Pinelle n'avaient pu démarrer dans les temps prévus étant donné que l'entreprise MARTIN avait été réquisitionnée cet été pour faire des pare-feux lors des incendies survenus dans la région bordelaise. A leur retour, l'interdiction d'arroser les routes, par arrêté préfectoral, a également repoussé l'ouverture du chantier. Les travaux ont enfin pu débuter le 25 octobre par le fraisage de la route et la pose d'une couche de calcaire suivie de l'arrosage et du passage d'un cylindre pour la mise en forme. Malheureusement, le samedi 5 novembre, il a fallu tout stopper, un trou ayant apparu juste après le bois situé au Plantis. Cette ouverture de 70 cm de diamètre laissait apparaître une cavité dont on ne voyait pas l'extrémité. Le 8 novembre l'entreprise Martin est venue avec une pelle afin de voir l'étendue des dégâts. Finalement, il ne s'agissait probablement que d'une salle qui aurait servi à l'extraction de pierres, mais à cette occasion, nous nous sommes rendu compte que la partie du chemin située entre Haimps et le bois de Massac n'avait aucune structure ce qui le rend peu sûr et sujet à des mouvements de terrain.

**Nos porte-drapeaux, nos élèves de CM2 et Mr le Maire pendant la cérémonie**



# Plantation d'un verger communal

**Un projet fédérateur : mise en commun de valeurs, de savoirs-faire, de moments conviviaux et rencontre de nouveaux venus dans la commune.**

L'histoire a débuté le 30 janvier 2021. C'est au cours d'une réunion de la commission Environnement qu'est née l'idée d'utiliser un terrain communal pour y planter des arbres.

Pour illustrer l'adage selon lequel « On est toujours plus intelligents à plusieurs que tout seul » ce projet a pris forme au fur et à mesure de nos discussions : Et pourquoi pas un verger communal ? Un verger dont les fruits seraient à la disposition des habitants du village ? Et pourquoi pas associer les haimpsois à ce projet en faisant appel au volontariat pour la plantation ?

Organiser ainsi un chantier collectif donne l'occasion de se rencontrer, de mettre en commun des valeurs et des savoirs faire, tout en partageant de bons moments. C'est ce qu'il s'était déjà passé cette année pour réhabiliter l'aire de jeux au Parvet qui fut un exemple de journées citoyennes très réussies.

Le samedi 26 novembre, à 9h, une vingtaine de personnes se sont présentées au hangar communal, armées de gants, pelles et pioches, et... beaucoup d'énergie et de bonne humeur. Nous avons eu le plaisir de constater que ce projet rassemblait aussi bien des « anciens » de la commune que des nouveaux arrivants et que tous les âges étaient représentés, y compris des enfants. Après deux semaines de pluie, la météo était tout-à-coup favorable : ciel bleu et soleil. Que demander de plus pour entreprendre ce chantier dans les



meilleures conditions ? Vincent, notre cantonnier, avait préalablement positionné des piquets aux endroits où les trous devaient être creusés. La terre n'était pas trop dure grâce aux pluies récentes et les emplacements ont été rapidement préparés pour la plantation qui s'est effectuée dans la foulée. Au total nous avons aligné 21 arbres fruitiers variés : pommiers, poiriers, pêchers, pruniers, cerisiers et actinidias (dont le fruit est le kiwi) et, au printemps, nous rajouterons framboisiers et cassissiers. Chaque arbre a été muni d'un piquet et d'une protection anti-lapins/chevreuils. Un petit arrosage a terminé cette

plantation et nous avons filé rue du Grand Pont où nous attendait la plantation d'une haie le long de la route, en bordure d'une vigne. La matinée a suffi pour venir à bout de ce chantier grâce au nombre de bénévoles qui ont participé à ce chantier. Après s'être lavé les mains et nettoyé la boue des chaussures, tout ce petit monde s'est retrouvé peu après pour un apéritif et un repas qui se sont déroulés à la garderie ... (il faisait quand même un peu frais pour manger dehors !)

L'expérience étant très concluante, nous espérons que les volontaires feront des émules et que ce projet se poursuivra avec autant d'enthousiasme : entretien des arbres, cueillette des fruits, et, soyons fous ! pourquoi pas envisager l'utilisation des fruits de façon collective, comme cela se fait déjà dans un village de Charente maritime ? Jus de pommes, confitures par exemple. On peut rêver...

Mais cela ne dépend que de VOUS !

*Odile FOUCHET*

# L'assainissement des communes rurales

Le réseau d'assainissement collectif est un ensemble de canalisations servant à conduire les eaux, par gravité (pente) ou pompage (poste de refoulement) vers une station d'épuration, chargée de restituer les eaux, après épuration, au milieu naturel.

## Quelles en sont les objectifs ?

Il vise à assurer l'évacuation et le traitement des eaux usées et des excréments en minimisant les risques pour la santé et pour l'environnement en protégeant la salubrité publique et en évitant les risques liés aux rejets des eaux usées, notamment domestiques.

## Pourquoi Haimps ?

Depuis des années, la commune est classée en zone d'assainissement collectif, ce qui veut dire qu'elle était destinée à recevoir le tout à l'égout à un moment ou à un autre. Aujourd'hui, en fonction des critères de priorisation des projets d'EAU17, c'est donc à notre tour. Si nous n'adhérons pas à ce projet, la commune sera reclassée en zone d'assainissement individuel et conformément à la loi, toutes les maisons d'habitation verront leur assainissement contrôlé.

Afin de l'aider dans sa décision, le Conseil municipal a décidé de lancer une consultation des propriétaires des maisons situées

dans les bourgs de Haimps et de Fresneau. Cette dernière s'est close le 12 décembre avec les résultats suivants :

**POUR : 180 / CONTRE : 47 / NSPP : 7**

Le 13 décembre, lors de sa dernière séance de l'année 2022, le Conseil municipal a décidé de répondre favorablement à la mise en place de l'assainissement collectif dans le cadre du nouveau schéma directeur des 5 prochaines années d'EAU17. Les deux années à venir seront consacrées aux études préliminaires avant l'organisation d'une réunion publique. Les premiers branchements n'interviendront pas avant au minimum 5 ans.

# Après-midi déco

## Deux après-midis ont eu lieu ce dernier trimestre 2022

### Coco a créé de nouvelles décors pour Halloween.

Fantômes, citrouilles, chats noirs et même une sorcière ont élu domicile sur le parterre de la mairie. Corinne a préparé, Jean-Paul a coupé, les enfants ont peint et Guy et Hervé ont installé le tout ! Merci à tous pour votre participation.

Les enfants, toujours plus nombreux, ont exercé leurs talents lors du mercredi 5 octobre. En plus de la peinture des décorations, ils sont repartis chacun avec quelques petits bricolages sur le thème d'Halloween : fantôme fabriqué avec une assiette en carton, petites araignées en rouleau de papier toilette ou encore une petite veilleuse momie avec un

pot de crème (vide) et des compresseurs. Le goûter fait maison et les jus de fruits ont été offerts par la commune.

### Le 2<sup>e</sup> mercredi était sur le thème de Noël, évidemment !

Lutins et champignons ont fini leur hibernation. Ils ont retrouvé leur place devant la mairie.

Les enfants se sont donc réunis pour faire quelques petites décorations.

Des bonshommes de neige et des rennes ont été créés à partir de boîtes à œufs.

Des pendentifs en porcelaine ont aussi été réalisés pour décorer le sapin : on a appris à fabriquer la pâte (maïzena, bicarbonate de

sodium et eau), à la faire chauffer tout doucement pour obtenir une pâte lisse, à bien l'étaler uniformément, à choisir et placer les emporte-pièces sur la pâte. Après un passage dans le four et un moment pour laisser les pièces refroidir, les enfants ont pu peindre chaque pièce selon leur créativité.

Une table leur était installée également pour faire quelques coloriages. Les enfants ont pris un petit goûter (madeleines, clémentines et jus d'orange) offert par la mairie, avant de rentrer chez eux.

Merci à tous et rendez-vous au prochain trimestre pour de nouvelles aventures !

Géraldine MARCHAL

# Fête de Noël

**Des enfants, des parents, du chocolat, une animation pour les petits mais aussi pour les grands, et bien sûr, un homme vêtu de rouge et de blanc pour accompagner ce bel après-midi. Le Noël de la commune s'est déroulé le dimanche 11 décembre 2022 après-midi.**

## Père Noël en tracteur !

Cette idée grandissait d'année en année dans la tête de nos conseillères responsables de la commission Animation.

Après deux éditions où la Covid a empêché ce projet, cette année, les organisatrices ont réussi.

Les enfants étaient attendus à différents points proches de leur habitation dans Haimps et Fresneau. Le Père Noël, conduit dans une remorque, venait les chercher afin de les emmener à la salle des fêtes.

## Spectacle et cinéma

Les plus petits de 3 à 10 ans environ, sont restés à la salle des fêtes pour assister au magnifique spectacle d'Isabelle PRADEAU « La

folle vadrouille de Noël ».

Les collégiens, quant à eux, ont été conduits par des parents volontaires, au cinéma de Matha, voir un film de Pierre SALVADORI « La petite Bande ».

## Le traditionnel goûter

A partir de 16h30, les enfants de moins de 3 ans et leurs parents ont été conviés à venir déguster le goûter avec les plus grands revenus de la projection du film ainsi que ceux ayant assisté à la représentation.

Le Père Noël était toujours présent afin de se prêter au jeu des photos et de distribuer des chocolats aux enfants.

Jennifer GABEAUD



## SYNOPSIS DU FILM

« La Petite Bande » :

La petite bande, c'est Cat, Fouad, Antoine et Sami, quatre collégiens de 12 ans. Par fierté et provocation, ils s'embarquent dans un projet fou : faire sauter l'usine qui pollue leur rivière depuis des années. Mais dans le groupe fraîchement formé les désaccords sont fréquents et les votes à égalité paralysent constamment l'action. Pour se départager, ils décident alors de faire rentrer dans leur petite bande, Aimé, un gamin rejeté et solitaire. Aussi excités qu'affolés par l'ampleur de leur mission, les cinq complices vont apprendre à vivre et à se battre ensemble dans cette aventure drôle et incertaine qui va totalement les dépasser.





*Nous adressons nos plus sincères condoléances aux familles de Eric Nourrisson, Francine Nicolas et Gérard Vincent*

## Octobre rose

La vente des rubans roses à la mairie a rapporté 95 euros, somme remise à l'association Au fil du Briou pour un don global de 450 euros à la Ligue contre le cancer.

## Effacement des réseaux

Cette fois ça y est, les travaux chemin des Lichères sont terminés. Place à ceux de la rue de la Maison Brûlée.



## Nouveaux arrivants

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux arrivants :

Mr et Mme Jean-Michel LITHOUX, route de la Gare

Mr Manuel BRUN, rue du Petit Pont

## Cérémonie des vœux

L'ensemble du Conseil municipal vous invite à la cérémonie des vœux qui aura lieu le vendredi 6 janvier 2023 à la salle des fêtes.



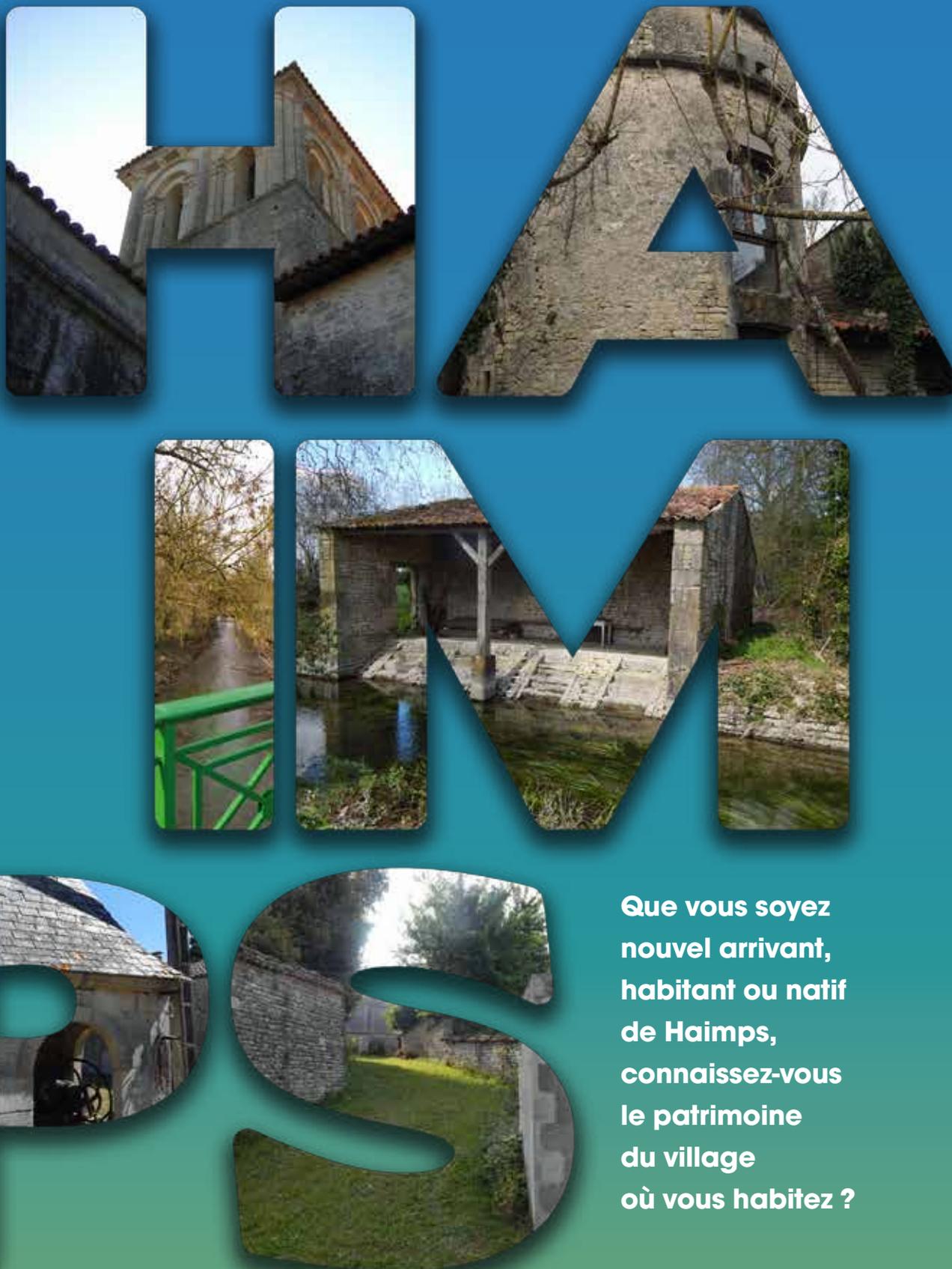
## ECLAIRAGE PUBLIC



## Dates à retenir

Le samedi 14 janvier, à la salle des fêtes, loto des Loisirs du village.

Le samedi 28 janvier, Apéro musical organisé par Fêt'ARTS à la salle des fêtes.



**Que vous soyez  
nouvel arrivant,  
habitant ou natif  
de Haims,  
connaissez-vous  
le patrimoine  
du village  
où vous habitez ?**

# Notre patrimoine

Dossier réalisé par Odile Fouchet, Géraldine Marchal,  
Jennifer Gabeaud et Anne-Caroline Muller

## L'origine de Haimps

Au début du 1<sup>er</sup> millénaire, ce qui sera plus tard notre village, se situe alors, au bord du Briou, en un lieu appelé Saint-Martin ; occupé tour à tour par Wisigoths et Francs qui s'en disputèrent ardemment la propriété. Vers 732, il s'ensuivit une bataille meurtrière, lors de laquelle le bourg fut détruit. On raconte qu'il y eut tant de morts que le sol n'arriva pas à étancher leur sang ; d'où le nom du lieu « L'étanche ». Les saxons survivants, en 820, sous l'égide de Pépin 1<sup>er</sup>, fils de Charlemagne, formèrent une communauté évangélisée et construisirent Fresneau (terre à frênes) pour s'y établir au bord du Briou. Plus tard, et plus à l'Est, ils s'installèrent dans un endroit qu'ils nommèrent Haim (hameau en saxon) pour y bâtir définitivement les premières maisons de leur cité.



### Le logis de Fresneau

Ce logis se trouve au fond d'une très grande cour entourée de vastes servitudes. On y pénètre par un grand portail en plein cintre ouvrant sous un porche auprès de communs.

Composé d'un grand corps de bâtiment à un étage accosté à chaque extrémité d'un gros pavillon au grand comble d'ardoises.

A l'intérieur, de très vastes appartements sans caractère.

Il fut le lieu de tournage d'un court métrage en juillet 2021 : « Troubadours célestes » primé dans de nombreux pays tout autour du Monde.



### Le logis du Cluzeau

C'était le manoir d'un domaine de 250 hectares dont le plus ancien seigneur connu fut Jehan Du Chesnes vers 1400.

Le logis était composé d'un portail, flanqué de deux tours, servant de pigeonniers, qui permettait d'entrer dans la cour. Dans le fond de cette dernière se trouvait le corps du logis. Il s'agissait d'une demeure composée de deux parties réunies par une tour d'escalier couverte d'ardoise.

De superbes jardins d'agrément avaient été installés à la Garenne, avec des sources jaillissantes artificielles et des statues.

Aujourd'hui il ne reste de cette bâtisse qu'une grosse tour peu élevée avec un toit en poivrière à côté de la porte d'entrée.

### Le pigeonnier triangulaire

Il date du 17<sup>ème</sup> siècle, son emplacement a dû dicter son plan triangulaire, rare : seulement deux autres existaient en France.

« La maison de Lucette », maison où a été construit le pigeonnier est détaillée dans le fascicule : porche, escalier, charpente, lucarne.





## Les puits

Puits communaux, puits privés, puits-fontaine, puits mitoyens, notre commune en possède plus d'une vingtaine, tous remarquables et d'une grande variété architecturale. Qu'ils se situent dans une cour, sur une place ou en plein champs, qu'ils soient monolithes, maçonnés ou en pierres de taille, ils ont tous un point commun : c'est autour de cette source que se construisaient les maisons. Ainsi, les puits sont porteurs de l'histoire locale car ils étaient un lieu de rencontre, donc témoins de la vie sociale du village.

Pour en savoir plus sur les puits, consulter le livret n°12 de février 2022 élaboré par l'ANLP.



## Le Parvet

À Fresneau, sur les bords ombragés du Briou, s'étend le parc boisé du Parvet. Ce terrain avait été acquis par la commune après le remembrement dans les années 80 et avait fait l'objet d'aménagements dont les deux passerelles permettant de traverser le Briou. Après la tempête de 1999 qui a détruit une partie du Parvet, 200 arbres ont été replantés grâce à l'aide de nombreux bénévoles et de la commune de Bous-sac, en Aveyron. Ce lieu de promenade et de repos abrite également une aire de jeux pour les enfants, un parcours de santé et des tables de pique-nique. En outre, C'est l'endroit souvent choisi pour des événements festifs de la commune.

Les différents fascicules se trouvent à votre disposition à la mairie ou à la bibliothèque. Ils ont été réalisés il y a quelques années avec l'appui de livres, manuscrits ou témoignages des habitants.

Venez les consulter et n'hésitez pas à les compléter par votre vécu, vos recherches personnelles ou autre.



## L'église Saint-Symphorien

Église romane du 11<sup>ème</sup> siècle, elle restera pendant des siècles l'abbatiale des moines bénédictins qui dépendaient de Saint-Jean d'Angély. Plus tard, l'église devient paroissiale et dépend de l'évêque de Saintes.

Différentes réparations et embellissements y sont opérés au fil des époques.

Lors des deux derniers siècles, c'est la commune qui en est propriétaire et qui continue à l'entretenir pour la conserver au mieux. En 1982, à la suite d'une tornade, une partie du clocher s'écroule et la réparation fut l'occasion de la classer aux monuments historiques. Vous trouverez dans le fascicule dédié les détails historiques et les caractéristiques de l'église



## Le Briou

Le Briou prend sa source à Bredon. Il est le plus gros affluent de l'Antenne, elle-même affluent de la Charente. Il parcourt 24,4 km et traverse St-Ouen-la-Thène, Massac, Haimps, Thors et Prignac. Plusieurs fontaines, moulins, lavoirs et empellements jalonnent son cours et sont souvent empreints de vieilles légendes\*. Le Grand pont, le Petit pont (ou Pont vert), les ponts du Parvet et le Pont de Chatelère enjambent le Briou tout au long de notre commune et ont également tous leur histoire.

Pour en savoir plus sur le Briou et les ouvrages qui suivent son cours, consulter le dossier intitulé « Le Briou » disponible à la Mairie.

\*quelqu'une de ces légendes dans « Histoire de notre village »



## Notre patrimoine vu par un œil extérieur

Au centre de la vallée de l'Antenne, légèrement à l'Est, touchant à peine Matha, se trouve une commune au nom d'origine probablement saxonne, regorgeant d'atouts patrimoniaux naturels, bâtis et culturels, d'Histoire et de traditions. Vous avez deviné, il s'agit de Haimps.

De la fontaine du Merle blanc, qui n'est pas à Courcerac malgré la légende diffusée par l'ACCM, au majestueux tilleul qui trône dans le Logis noble de Fresneau et sa pièce d'eau par derrière, en passant par le vieux rouissoir enfoui dans le Briou à la sortie de Fresneau avec non loin de là la curieuse et si belle allée d'érables de Montpellier – les trois doigts dit-on ici – que j'en ai fait une affiche publiée par Michel Guillard dans son dernier ouvrage « Les Paysages du cognac », en passant encore par le magnifique lavoir à escaliers du Logis du Cluzeau avec son bief du moulin transparent dans le couloir de la maison et ses engrenages transformés en éléments de décoration. Que de richesses visibles à Haimps !

Mais j'allais oublier son église classée honorant Saint Symphorien et son antique sarcophage, le sublime pigeonnier triangulaire de Fresneau qui n'a que six semblables en France, peut-être d'origine templière, caractéristique du nombre 3, car dans cette curieuse cour triangulaire qui l'accueille et un bâtiment à gauche triangulaire ! Le mystère reste entier... ou presque. Souvenons-nous que la Commanderie de Beauvais-sur-Matha, si proche, était l'une des quatre plus importantes de France et que, selon Pierre Girard, y seraient enfouis les restes de deux grands maîtres brûlés vifs par Philippe le bel.

Et surtout cet incroyable collection de puits, si présents dans notre dernier livret d'ANLP sur les puits, avec puits mitoyens de quartier (de canton dit-on ici) de plusieurs styles, mais aussi mitoyens privés entre deux propriétés privées, d'autres communaux ou totalement privés dont le majestueux puits au clocher de nobles ardoises de la maison Dugas.

Ce n'est pas tout ! Il y a aussi le moulin du bourg dit de l'abbaye – qu'il fut autrefois – et les majestueux pigeonniers carrés du bourg et ronds du Cluzeau avec ses nombreux boulins, proche d'une bien curieuse tour, mais aussi les doux bords du Briou avec leurs frillaires et le vieux lavoir couvert.

Enfin, comment ne pas citer l'étonnante cheminée d'un mètre de haut, en brique sculptée sur le haut d'une maison à Fresneau et les ruines touchantes du grand moulin à vent vers le Cluzeau sans parler des traces, hélas non visitables, de plusieurs autres dont celui des Rentes, sur le cadastre Napoléon.

Et puis... incroyable ! A HAIMPS, même les murs fleurissent ! Eh oui ! Bien qu'ils soient éphémères, il ne faut pas négliger ces éléments du patrimoine culturel plus récent : il s'agit des graphes qui ont fait l'objet de deux chantiers de jeunes il y a quelques années et qui ont décoré le transformateur (devant la salle des fêtes) et le local du foot.

Michel ADAM.

## Les actualités de l'école de Haimps

### Semaine du goût

Les élèves de l'école ont participé à la semaine du goût le lundi 10 octobre. Accompagnés par le chef Corvez et sa brigade, munis de toques et d'une grande envie de bien faire, les élèves ont pu réaliser des canapés et un dessert à base de choux, de crème et de chocolat. Les élèves ont ensuite pu déguster leur réalisation, pour leur plus grand plaisir.



### Sorties Nature et découverte du village

17 octobre, les CE1-CE2 sont allés découvrir Fresneau. Malgré une météo capricieuse, les élèves ont arpenté les rues, y ont découvert les endroits remarquables et ont travaillé sur l'historique du nom des rues. Lors du retour en classe, un travail de repérage sur un plan a été engagé.

Le 18 octobre, les CM1-CM2 ont réalisé une sortie Nature du côté du bourg de Haimps. Cette même sortie sera réalisée plusieurs fois au cours de l'année afin de travailler sur l'évolution du paysage. Lors de cette sortie, des feuilles d'arbres ont été collectées afin de réaliser un herbier.

### Moi, jeune citoyen

Les CM2 sont allés au complexe associatif de Matha le 17 novembre afin d'assister à l'animation « Moi, jeune citoyen ». Lors de cette matinée, les élèves ont bénéficié d'expositions et de débats concernant des thèmes tels que les droits des enfants à l'école, à la maison, dans la rue...



## Paiement des ordures ménagères, alors taxe ou redevance ?

**L'histoire rocambolesque de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères continue d'alimenter les discussions. Un nouveau débat devrait avoir lieu en début d'année 2023.**

Quand il a fallu choisir entre la TEOM (taxe) et la REOM (redevance), pour une harmonisation sur tout le territoire des Vals de Saintonge, l'argument principal pour l'option de la taxe était que la ville de Saint-Jean d'Angély n'était pas en mesure de gérer les mouvements de population compte-tenu du nombre d'habitants et de logements sur son territoire.

Après un débat tendu, le 27 septembre 2017 c'est donc la TEOM qui a gagné (et donc Saint-Jean d'Angély). Deux zones ont été créées qui tenaient compte du nombre de collectes. Conséquence, pour le confort de la ville de Saint-Jean, les habitants des petites communes qui étaient à la REOM ont vu l'entrée en vigueur de la TEOM avec des augmentations parfois importantes.

### De nombreuses réclamations la première année

En 2018, devant le nombre important de réclamations et pour répondre à la demande d'un certain nombre d'élus, le 11 octobre, après un nouveau débat houleux, il a été procédé à un nouveau vote pour savoir si en 2019 les OM seraient encore payées à la taxe ou si nous reviendrions à la redevance. C'est la REOM qui l'emporte !

Premier tour de passe-passe et coup de théâtre le 10 décembre de la même année, on nous propose pour le retour à la REOM une augmentation de plus de 15% par rapport à la redevance de 2017. Cette proposition est rejetée par 49 voix POUR, 62 voix CONTRE et 5 abstentions. Aussi, et malgré le vote du 11 octobre, la redevance n'est

pas instituée et on continue avec la taxe.

Mais Saint-Jean trouvant que ses habitants payaient trop cher, ils ont voulu, sous le prétexte des bases locatives beaucoup plus élevées en ville (mais avec des services totalement différents de ceux des petites communes), faire passer une diminution de leur taux de prélèvement par une modification des zones. Bien entendu, par vase communiquant, si leur taux diminue, celui des petites communes doit augmenter.

### Première tentative le 11 avril 2022

Les taux de Saint-Jean tomberaient de 8,90% à 7,82% et pour les autres ils passeraient de 8,73% à 9,12%. Echec, la proposition est rejetée par l'assemblée. Madame le maire de Saint-Jean trouvant cela inadmissible fait quitter la salle à l'ensemble des délégués de la ville et décide de déposer un recours gracieux auprès du tribunal administratif de Poitiers (ce qui veut dire que si un accord à l'amiable n'est pas trouvé, elle envisage d'introduire un recours qui n'aura plus rien de gracieux). Grand bien lui en a pris puisque sous la menace, le bureau va tout faire pour lui donner satisfaction.

### Nouvelle tentative le 26 septembre 2022

Pour faire passer la pilule on va nous proposer une modification des zones, beaucoup plus juste, tenant compte du nombre et de la nature des collectes. Sur le projet de délibération il y a 7 zones. Mais en arrivant on apprend que les

membres du bureau se sont pris la tête le matin même et que la délibération sera retirée de l'ordre du jour. Ce qui fut fait.

### Dernière tentative le 10 octobre 2022

Qu'à cela ne tienne ! Nouvelle proposition pour le conseil communautaire du 10 octobre. Ah là, il n'y a plus que 3 zones, on a un tableau avec la composition de chacune des zones mais pas de taux... il faut maintenir le suspens ! Et puis, à cette réunion on ne doit parler que de sectorisation. Les taux, ce sera au moment du vote du budget.

Finalement, une simulation a bien été faite et à l'annonce des taux, on se rend compte que Mme Mesnard a obtenu encore un peu plus que ce qu'elle espérait puisque finalement le taux pour Saint-Jean sera de 7,60% (elle avait obtenu 7,82% en avril). Quant à nous, en avril on devait avoir un taux de 9,12% et comme on a été méchants, le taux sur nos territoires sera de 9,62%.

Au cours du débat, aucun délégué de Saint-Jean d'Angély n'a pris la parole, Mme Mesnard préférant réserver ses commentaires pour la presse à la fin de la séance. Assurant que même si elle notait l'évolution des mentalités, pour autant, elle maintient son recours au tribunal administratif jusqu'au vote des nouveaux taux au prochain budget ! (pour maintenir la pression).

«Voilà une petite histoire qui résume parfaitement la façon dont on a le sentiment d'être traités dans les Vals de Saintonge.»

## Quelle vie de chien !

Jade, Perrine et Charlyne sont de retour pour vous présenter deux nouveaux chiens de la commune.



### Il s'appelle MANGO,

le chien de Jade et Lenny

Mango est le chien de Jade et Lenny. Il a eu 6 ans le 24 octobre. Il pèse 40 kg.

C'est un labrador coupé beauceron et border collie, mais il ressemble plus au beauceron.

Il mange de tout : des croquettes et les restes des repas de la famille. En fonction de la quantité de restes, il a plus ou moins de croquettes. Et tous les soirs, il attend sa friandise avec impatience !

Les enfants l'ont reçu comme cadeau de Noël, c'est un chien qui vient de la famille d'Aurélié.

Il n'aime pas les autres chiens mâles, même ceux de sa propre famille. Il a déjà fait pipi un peu partout !

Il est très câlin. Il aime manger les chaussures... Gare à celui qui ne les range pas ! Il aime jouer : avec le ballon de foot ou des os.

Il reste beaucoup dans le jardin mais n'a pas le droit de monter sur les objets : le trampoline, les fauteuils, uniquement le transat. Il y a un fil électrique tout autour du jardin car il est fugueur. Il n'aime pas qu'on touche à « ses poules » ! Il aime beaucoup l'eau : en été, il adore être arrosé au jet d'eau !

Dans la maison, il peut venir sur son tapis uniquement... il y dort, et ronfle !

### Il s'appelle ROXY

le chien de Perrine et Marius

La chienne de la famille s'appelle Roxy.

Elle est née le 1<sup>er</sup> avril 2020. C'est un setter coupé de labrador.

Elle est arrivée dans le foyer à l'âge de 3 mois, donnée par un ami au moment du confinement.

Roxy aime sauter pour jouer, elle est curieuse, aime l'eau et aime surveiller le poulailler. Dans le jardin, elle a fait un chemin à force de faire des allers-retours en passant toujours au même endroit. Elle fait aussi du toboggan avec Perrine.

Elle n'aime pas trop les chats, enfin si, elle aime les chasser.

Elle ne rentre pas dans la maison, sauf en cas de grande chaleur comme cet été. Roxy a un abri dehors avec un coussin qu'elle aime traîner un peu partout et qu'elle ramène dans sa niche pour dormir.

Roxy mange des croquettes matin et soir ainsi que quelques friandises de temps en temps.

Elle est pucée et ne va chez le vétérinaire que pour le suivi vaccinal.

Roxy est toute mignonne, elle aime faire des bisous et des câlins à ses maîtres.



## L'association d'insertion de l'antenne : son rôle, ses missions

**L'Association d'Insertion de l'Antenne est une association loi 1901 à but non lucratif, créée en 1997. Elle met en œuvre des Chantiers d'Insertion ayant pour objet d'employer des personnes en difficulté d'insertion, notamment des bénéficiaires du RSA, des demandeurs d'emploi de longue durée, des personnes ayant une Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé...**

Une dizaine d'ouvriers en insertion sont ainsi suivis par deux encadrants techniques et une accompagnatrice socioprofessionnelle.

L'Association d'Insertion de l'Antenne intervenait au départ principalement sur les cours d'eau : entretien des berges, ramassage et élimination des déchets et ordures, gestion des embâcles, élimination des branches basses, recépage, coupes sélectives d'arbres, débroussaillage, arrachage des plantes envahis-

Elle intervient toujours dans ce domaine, mais aujourd'hui pour le compte du SYMBA qui a la compétence sur les cours d'eau de notre secteur.

Depuis quelques années, l'Association d'Insertion de l'Antenne a élargi le champ de ses interventions dans les domaines suivants :

- Entretien des espaces naturels, des sentiers pédestres,
- Entretien des espaces verts, des cimetières, des voies communales,
- Revalorisation et la restauration



santes comme la jussie, entretien et réalisation de petits ouvrages sur les rivières, renforcement des berges, ...

On appelle encore souvent ses équipes «les brigades vertes».

du petit patrimoine,

- Travaux viticoles et agricoles : tirage des bois de vigne, relevage, attachage, entreplantation, ...
- Plantation et taille d'arbres et de haies, ...



**L'association a fêté ses 25 ans au mois de novembre 2022. Elle est conventionnée pour 8.3 ETP de personnes en besoin d'insertion par l'activité économique. Ces personnes sont suivies par deux encadrant techniques et une accompagnatrice socio-professionnelle.**

L'Association d'Insertion de l'Antenne exerce ses activités pour le compte des communes et communautés de communes, de syndicats, d'associations et fédérations, ainsi que d'agriculteurs et d'entreprises, voire de particuliers.

Les tarifs sont disponibles sur simple demande, et un membre de l'association peut se déplacer pour établir un devis.

Pour tout renseignement, n'hésitez à les contacter, par téléphone au 05 46 58 28 90 ou par mail à [insertion.antenne@orange.fr](mailto:insertion.antenne@orange.fr)

## Message d'ANLP

L'association Antenne Nature Loisirs Patrimoine (ANLP) dont le siège social est à CHERVES RICHEMONT (Charente) s'intéresse à la Vallée de l'Antenne sous tous les aspects.

Sa vocation est de faire connaître, partager et préserver la Vallée de l'Antenne et ses affluents.

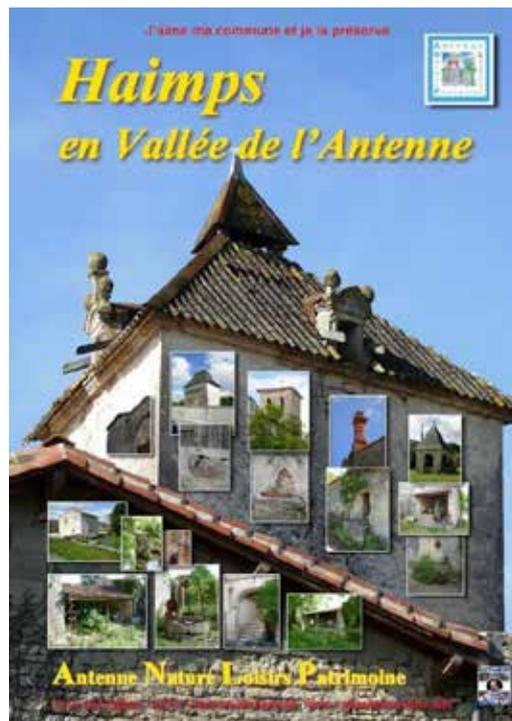
L'environnement, la nature, le patrimoine architectural, la vie paysanne, etc... sont les thèmes sur lesquels travaillent les nombreux adhérents et font l'objet d'éditions de livrets.

L'Association organise réguliè-

rement des réunions dites « nomades » dans les bourgs et villages de la Vallée et crée à la suite une affiche pour chaque commune visitée ; 45 des 48 communes du bassin versant ont leur affiche.

ANLP propose à la vente ces affiches au prix de 2 euros l'une (1 euro pour l'Association et 1 euro pour la commune).

Si vous êtes intéressés, vous pouvez vous adresser à la Mairie et pour toutes informations complémentaires, visiter le site d'ANLP : [valleedelantenne.info](http://valleedelantenne.info).



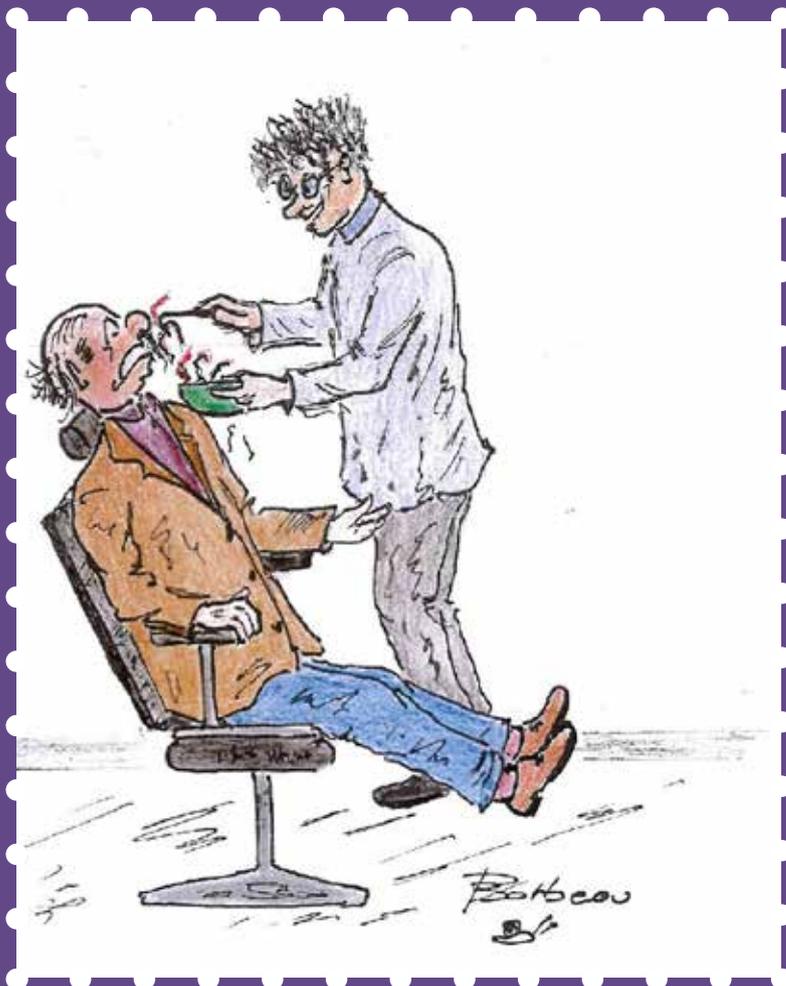
## PHIL'O

L'association  
des malfaiteurs haimpois  
vous propose

Une expression  
française  
à deviner...

*Philippe au dessin  
Odile à la conception*

▶ Réponse du dernier numéro :  
Se prendre un coup de pied  
de barrique



## Recette

**Recette excellente  
et inoubliable des lasagnes  
vertes haimpsoises**

1. Épluchez tous les légumes de saison à votre portée, sans limite,
2. Étalez les épluchures sur un lit de terre humide,
3. Tondez votre pelouse et ajoutez l'herbe hachée toute fraîche sur les épluchures,
4. Nettoyez votre poulailler et récupérez le caca sacré pour en saupoudrer l'herbe fraîche,
5. Broyez les branchages issus de l'élagage de vos arbres et étendez délicatement ce bois pulvérisé sur le caca sacré des poules,
6. Bien arrosez le tout avec l'eau de pluie récupérée dans vos cuves,
7. Continuez à rajouter des couches de tous ces ingrédients, alternativement, et montez le tas jusqu'au bord,
8. Laissez mijoter plusieurs mois sans oublier de brasser régulièrement.
9. Lorsque les lasagnes sont à point, servir à vos plantations et régalez-vous !

Odile

## Quand rien ne va plus avec nos chères voisines et nos chers voisins...

Entre voisins, tout ne se passe pas toujours très bien : un arbre mal coupé, une haie qui déborde, des déchets non évacués, la musique trop forte... Lorsque le dialogue est impossible, il faut se faire aider pour que la loi soit appliquée, pour le confort de toutes et tous. Le maire est responsable de la tranquillité publique et doit intervenir s'il y a un manquement à la sécurité ou l'hygiène, mais un simple conflit de voisinage n'est pas dans ses compétences.

Les règles d'urbanisme sont assez claires en ce qui concerne l'entretien des clôtures et les hauteurs de haies (par exemple), mais l'ignorance (ou la mauvaise foi !) de l'un des protagonistes peut entraîner des situations de blocage.

Il existe un service gratuit pour trouver une solution à l'amiable : le conciliateur de justice

C'est un bénévole ayant des compétences en droit qui vient rencontrer les 2 parties pour trouver une solution qui convienne à chacun dans le respect de la loi. Il a pour objectif d'aboutir à une solution même si le conflit perdure.

Le conciliateur de justice peut aussi être désigné par les parties ou par un juge.

Pour notre commune de Haimps, nous devons nous adresser au CIAS à SAINT-JEAN-D'ANGELY qui propose des permanences (il vaut mieux prendre rendez-vous au 05 46 59 18 33)

### Pour plus de renseignements

- **Sur le rôle du conciliateur de justice :**

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1736>

- **Sur les troubles du voisinage :**

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N356>

*Une habitante de Haimps*





## Bibliothèque

### L'Épopée d'un pois et une nouvelle boîte à livres à Haimps

Notre bibliothèque s'était à nouveau portée candidate pour accueillir un spectacle proposé par la médiathèque départementale dans le cadre de son festival annuel « Lecture et petite enfance ». C'est ainsi que le mercredi 5 octobre, la Compagnie Rotule, nous a présenté « L'épopée d'un pois », un voyage original dans les couleurs, les formes et les sons, grâce aux talents conjugués d'une rétro-projectionniste et d'un musicien. Ce spectacle qui s'adressait à des enfants dès 3 mois jusqu'à environ 4 ans, avait reçu le label SCÈNE SACEM JEUNE PUBLIC en 2020. La communication que nous en avons faite a été tellement efficace que nous étions presque dépassés par les inscriptions : une soixantaine d'enfants et une trentaine d'adultes, un nombre bien au-delà de la jauge préconisée par les artistes. Outre le Centre de loisirs de Beauvais/Matha et les

tout-petits de Haimps et Sonnac accompagnés par les parents ou grands-parents, il y avait également les assistantes maternelles du secteur.

Le petit « hic » de cette matinée ce fut la difficulté d'obtenir le noir complet dans la salle des fêtes ! En effet, ce spectacle d'ombre et de lumière nécessitait une ambiance totalement obscure.

Pour l'anecdote, il nous a fallu trouver en catastrophe de la bâche noire pour occulter les fenêtres, mais restaient les puits de lumière venus du toit, impossibles à atteindre.

La matinée a tout de même été une réussite, les enfants et leurs accompagnateurs ont passé un bon moment.

Les autres activités de la bibliothèque suivent leur cours : les horaires de permanence n'ont pas changé, les séances Kamishibai (pour les petits, à Sonnac) et la

DIC'Thé mensuelle (pour les plus vieux, à Haimps) se poursuivent avec enthousiasme de part et d'autre et l'accueil des enfants des écoles à la bibliothèque a toujours lieu une fois par mois.

Le montant de la cotisation est inchangé, 6 euros et se règle en ce début d'année 2023 par chèque exclusivement.

Nous vous rappelons que la boîte à livres est à la disposition de tous : prenez, lisez, rapportez ou non. Une autre boîte à livres a été ouverte dans l'entrée de la piscine à l'intention des nageurs de Haimps (enfants comme adultes).

Nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année

*L'équipe des bénévoles  
Nadia, Jeannick, Denise,  
Roseline, Anne-Caroline et Odile*

## AU FIL DU BRIOU



La troupe du Rideau Rouge de Saint-Jean d'Angély

### Action solidarité lutte contre le cancer : OCTOBRE ROSE

La soirée théâtrale organisée le samedi 8 octobre par l'association AU FIL DU BRIOU, avec la participation de la compagnie de théâtre du RIDEAU ROUGE de Saint Jean d'Angély, et la vente de rubans Octobre Rose proposée par la municipalité de Haimps ont permis de recueillir et de verser 450 euros (l'intégralité des recettes) à la Ligue contre

le cancer. Les bénévoles et les participants peuvent être satisfaits de l'action menée.

### Théâtre

Bientôt 14 ans d'activité, nous sommes aujourd'hui le plus ancien groupe de théâtre amateur sur le secteur de Matha, mais aussi celui qui a créé le plus de spectacles. Nous préparons le 14<sup>ème</sup>.

Nous avons présenté des spec-

tacles très variés, en salle, mais aussi dans la rue. De nouvelles personnes ont rejoint le groupe cette année.

Nous préparons un spectacle pour 2023. Nous allons encore innover. Les comédiens vont s'en donner à cœur joie en jouant des personnages un peu bizarres. Ces personnages vont se rencontrer. Comment vont-ils s'y prendre pour dialoguer ? Rien ne va être simple. Il y aura des situations abracadabrantiques. Le théâtre est un art vivant et il ne faut pas oublier une chose essentielle, si nous sommes toujours là aujourd'hui, c'est grâce aux encouragements du public.

### Mémoire vivante

#### Les raisins de Noël

Autrefois, c'était avant les réfrigérateurs et les chambres froides, pour conserver le raisin le plus longtemps possible, il y avait plusieurs méthodes, comme par exemple, suspendre les grappes sur des fils, ou les mettre sur le grain, ou les déposer sur des clayettes garnies de fougères. Une partie d'entre elles résistait



La troupe d'Au fil du Briou 2023





jusqu'à la fin de l'année sans s'abîmer. Ce qui était faisable avant est faisable aujourd'hui. C'est un plaisir de déguster ces raisins bien dorés à Noël, voire plus tard.

## Club lecture

Le dernier livre dont nous avons parlé est intitulé La papèterie Tsubaki. C'est le 55ème depuis la création du club. Il a été écrit par Ito Ogawa.

Hatoko a vingt-cinq ans et la voici de retour à Kamakura, dans la petite papèterie que lui a léguée sa grand-mère. Le moment est venu pour elle de faire ses premiers pas comme écrivain public, car cette grand-mère, une femme exigeante et sévère, lui a enseigné l'art difficile d'écrire pour les autres...

## Asemblée générale ordinaire

La date n'est pas encore fixée, mais elle devrait être convoquée au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

Je suis à votre disposition pour toute information complémentaire concernant notre association. Mon numéro de téléphone est le 06 20 69 68 60. Je vous souhaite mes meilleurs vœux à l'occasion de cette nouvelle année.

*Le président, JY Porcheron*

# INVITATION À LA LECTURE

PROPOSÉE PAR ODILE FOUCHET

## LE NOM DES ÉTOILES

Pete FROMM

Pete FROMM a été ranger avant de se consacrer à l'écriture. Il a vécu pendant de longues années dans des contrées sauvages et possède une expérience de la nature, de la faune et de la flore des grands parcs américains.

Il fait ici le récit d'une mission qu'il a acceptée alors qu'il avait deux jeunes garçons qui rêvaient d'accompagner leur père. Mais la mission en question représentait certains dangers et Pete est parti seul pour un mois dans une région qui abrite l'une des plus fortes densités de grizzlys des États Unis.



Sa mission consiste à surveiller la croissance d'alevins dans la rivière qui traverse la Bob Marshall Wilderness. Pour ce faire, il lui faudra rayonner autour de la cabane où il réside et arpenter la forêt pour se rendre aux endroits où les œufs de poissons ont été déposés en attendant leur éclosion.

Sa vie solitaire, au jour le jour, lui donne l'occasion de faire un retour sur sa vie passée en tant que ranger. Il se remémore les moments forts de cette période de sa jeunesse. Ses souvenirs sont d'autant plus stimulés que le danger est présent, représenté par la proximité, et la rencontre, des ours dont il sillonne le territoire. Le présent et le passé s'imbriquent, se superposent et c'est pour Pete, un moyen de prendre conscience du chemin parcouru, de son évolution depuis qu'il est devenu père.

Très beau récit où l'on chemine aux côtés de l'auteur à travers une région encore sauvage qui se respire à grandes goulées et donne envie d'aventure.

*NB. Tous les ouvrages que je vous invite à lire, je les ai aimés et si vous ne les trouvez pas à la bibliothèque, vous pouvez me les emprunter.*

## LES LOISIRS DU VILLAGE

### Une nouvelle année se prépare

Après 2 ans d'absence suite aux conditions sanitaires, l'association « Les Loisirs du village » vous invite à son loto le samedi 14 janvier 2023. De nombreux lots à gagner... viandes et bons d'achat seront de la partie.

L'assemblée générale aura quant à elle lieu le samedi 21 janvier 2023 à 18h30 à la salle associative au dessus de la garderie. Un pot de l'amitié sera offert en fin de réunion.

Si vous êtes intéressés pour nous rejoindre, nous vous accueillerons à bras ouverts... notre présidente laissant son poste vacant.

Malgré les quelques absences, pour raisons personnelles, notre repas de remerciement pour les bénévoles s'est bien passé, ambiance et convivialité étaient de mise.

Le bureau, ainsi que tous les membres, vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et vous présentent tous leurs meilleurs vœux pour l'année 2023.

### L'atelier patois

L'atelier de patois saintongeais de Haimps est à nouveau endeuillé par le décès de l'un de ses membres, Pierre GIRARD-AUGRY, domicilié à Matha.

Ses obsèques ont eu lieu le mercredi 16 novembre à 15 heures, en l'église de Saint-Hérie de Matha.

Pierre avait participé à différentes pièces de théâtre. Il causait pas l'patoués à pyenne goule mais il faisait des efforts.

Nous présentons nos condoléances à sa famille.

## LA ROSE DES VENTS

Nos réunions mensuelles sont reprises depuis début septembre toujours le 1<sup>er</sup> mercredi du mois.

Notre repas de fin d'année a eu lieu le jeudi 15 décembre, nos adhérents en avaient été informés lors de notre réunion du 07/12/2022.

Notre prochaine réunion sera le 4 janvier 2023 pour « tirer les rois » et remise des cartes à seulement 10 euros cette année.

Meilleurs vœux à tous.

*Le bureau*

## AICA DU BOIS DE LA LEVRETTE

Nous vous souhaitons nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Merci pour tous les moments partagés et ceux à venir !

A bientôt pour de belles retrouvailles en 2023 !

*Le bureau*

## APE HAIMPS-SONNAC

Pour l'APE l'automne a rimé avec notre vente de chrysanthèmes et l'après-midi Halloween.

Pour la deuxième année consécutive, nous avons organisé notre

vente de chrysanthèmes le samedi 29 octobre qui, grâce à vous, a eu un franc succès !

Le lundi 31 octobre a eu lieu notre après-midi Halloween, maquillage,

coloriage et jeux étaient de la partie, petits et grands se sont bien amusés ! Nous vous souhaitons une belle année 2023, avec notre amitié.

*Le bureau de l'APE*



## FET'ARTS

### L'association innove en 2023 en organisant des « apéros-concerts »

L'assemblée générale de Fêt'Arts s'est déroulée le 16 novembre et nous a permis de faire le bilan de l'année 2022 et annoncer nos projets pour l'année suivante.

En ce qui concerne le bilan, il est plutôt positif puisque nos soirées musicales de juillet ont réuni sur le parvis de notre Église un nombre de spectateurs sensiblement supérieur à celui des années précédentes. Le bouche à oreille commence-t-il à produire ses effets ? D'autre part, nous avons eu le plaisir d'accueillir de nouveaux adhérents ce qui renforce notre équipe et nous permettra de mieux répartir les responsabilités et d'élargir nos horizons. Le seul aspect négatif de ce bilan, ce sont les finances : nous ne parvenons



toujours pas à avoir suffisamment de trésorerie.

Pour 2023, Fêt'Arts innove : l'association a décidé d'organiser des « apéros-concerts » dans le courant des deux premiers trimestres. Une information plus précise sera

distribuée dans les boîtes aux lettres prochainement.

En attendant ces futures réjouissances, le bureau de Fêt'arts vous souhaite une nouvelle année remplie de musiques et de joies.

## TOUS AU SPORT

Depuis l'installation de l'association Tous au Sport dans la commune de Haimps, nous avons le plaisir de compter chaque jour de nouveaux adhérents. Aujourd'hui, nous sommes plus de 100 personnes à pratiquer du Renforcement musculaire, du Step, de la Zumba et du Cardio.



Cette association avait un but unique, celui de fédérer les petits et les grands autour du sport. Le pari est gagné, notamment en Zumba où les enfants et les parents partagent ensemble le plaisir de danser et de s'amuser sur des rythmes latinos. Le bouche à oreille fonctionne très bien, car chaque semaine, nous avons des demandes de renseignements, puis des inscriptions.

La salle était pleine à l'occasion de l'évènement Zumba Rose, avant les vacances d'automne et nous espérons faire venir autant de monde juste avant les vacances de Noël, le jeudi 15 décembre dès 18h30, pour la soirée Zumba et Step de Noël, tous habillés de rouge, de vert et de paillettes !

Un rappel des activités, du planning et des tarifs :

1. Mercredi à 18h30 : Renforcement musculaire.
2. Mercredi à 19h30 : Cardio Step.
3. Jeudi à 18h30 : Zumba débutant.
4. Jeudi à 19h30 : Circuit training Cardio.

TARIFS :

- 80 euros / an pour 1 activité
- 95 euros / an pour 2 activités
- 110 euros / an pour 3 activités
- 125 euros / an pour 4 activités.

Il est possible de venir essayer et d'échanger avec Kevin pour toute question.

Contact : 06.17.91.63.05  
tousausport17160@gmail.com  
Facebook : Tous au Sport

**L'An deux mil vingt-deux, le 19 septembre, à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la commune de HAIMPS, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la mairie, sous la présidence de Thierry GOUJEAUD, Maire.**

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 septembre 2022**

**Présents :**

Mmes Odile FOUCHET,  
Jennifer GABEAUD,  
Aurélie GOGUET,  
Fabienne GODIN,  
Géraldine MARCHAL,  
Mrs Frédérick DERAZE,  
Alain RULLAND,  
Thierry GOUJEAUD.

**Excusés :**

Mme Océane ROUSSELLE,  
Mrs Pascal BEZIAUD  
et Christophe COMTE.

**Pouvoirs :**

Mme Océane ROUSSELLE a donné pouvoir à Mme Jennifer GABEAUD,  
Mr Christophe COMTE a donné pouvoir à Mr Alain RULLAND.

**Secrétaire de séance :**

Mme Odile FOUCHET.

Après lecture faite du procès-verbal de la réunion du 19 juillet 2022, ce dernier est adopté à l'unanimité.

## 1

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### DROIT DE PRÉEMPTION

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'a été reçue une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption pour laquelle nous devons nous prononcer :

- Une maison d'habitation située route d'Angoulême.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de ne pas préempter ce bien.

### NUMÉROTATION D'UN IMMEUBLE

Monsieur Georges PORCHERON ayant demandé que ses bâtiments agricoles situés rue du Champ du bois sur la parcelle ZX25 aient une adresse, et en accord avec lui, Monsieur le Maire propose d'attribuer à cette parcelle le numéro 5. Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord.

### REVALORISATION DU POINT D'INDICE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil que les indemnités de fonction versées aux élus locaux évoluant au même rythme que l'indice de la fonction publique, leur montant est revalorisé de 3,5% à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022. L'indice brut terminal de la fonction publique qui sert de base à leur calcul est désormais fixé à 4 025,53 euros.

Notre délibération comprenant l'indice, nous n'avons pas besoin d'une nouvelle délibération pour appliquer cette mesure.

### DOSSIER URBANISME BOCKLING

Monsieur le Maire informe le Conseil que Mme Céline BOCKLING a adressé deux lettres recommandées à propos de deux déclarations préalables de travaux. Ces dernières ont été transmises au service Droits des Sols de Vals de Saintonge Communauté et une réponse lui a été adressée le 9 septembre 2022.

## 2

## FINANCES

### DÉCISION MODIFICATIVE BORNE ÉLECTRIQUE DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire informe le Conseil que la facture de la pose de la borne électrique s'élève à 1 331,28 euros. Comme nous avons mis au budget la somme de 1 300,00 euros, il manque 31,28 euros et le mandat a été rejeté. En conséquence, il propose de prendre 100,00 euros au chapitre bâtiments en fonctionnement et de les mettre à l'opération n° 20224 en investissement. Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord.€



## 3 BÂTIMENTS

### CHAUFFE-EAU ET CHAMBRE FROIDE DE LA SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'à la fin des vacances nous avons constaté qu'il y avait des problèmes d'eau chaude à la salle des fêtes et que la chambre froide avait tendance à vibrer et faire du bruit. L'entreprise CHASSERIEAU est donc venue le 02/09/2022 pour effectuer la maintenance de la chambre froide qui marche à nouveau.

En ce qui concerne le chauffe-eau, alors qu'on pensait qu'un simple détartrage suffirait, l'entreprise BINAUD est venue le 31/08/2022 et sans même vérifier son état il nous a été dit qu'il était trop vieux et qu'il fallait le changer. Le coût du devis étant de 2 142,13 euros et les problèmes d'eau ayant disparu, nous n'y donnerons pas suite pour le moment.

### MAINTENANCE DES CLOCHES

L'entreprise MACE est venue faire la maintenance des cloches de l'église et de la mairie le 25/08/2022. Rien de particulier sur l'état des cloches, seule remarque : échelle de 7 m à remplacer. Dans un premier temps, il est décidé que l'agent communal la grattera, lui mettra une couche d'antirouille et de peinture.

## 4 PERSONNEL

### POSTE D'AGENT TECHNIQUE 2<sup>ème</sup> CLASSE

Monsieur le Maire rappelle que le CDD de Vincent BAUDET prendrait fin le 14 septembre 2022.

L'ouverture du deuxième poste a donné lieu à la réception de plusieurs CV. Après étude, le Conseil à l'unanimité ayant décidé de retenir la candidature de Vincent

nous avons consulté le centre de gestion. Ce dernier nous a informés qu'il fallait que nous envoyions un dossier reprenant son ancienneté (y compris ses précédents emplois) pour qu'il nous donne le grade et le salaire auquel il pourra être embauché. Ne sachant pas quand nous aurons une réponse, nous avons

donc fait un nouveau CDD de 15 jours à Vincent. Au 1er octobre il sera pris en tant que stagiaire un an avant d'être titularisé. Il devra faire une formation d'accueil par le CNFPT.

D'autre part, Monsieur le Maire informe le Conseil que nous avons reçu les dernières conditions pour les CUI-PEC.

## 5 ENVIRONNEMENT

### INCENDIE DU 11 AOÛT

Monsieur le Maire rappelle les événements qui se sont déroulés dans la soirée du 11 août 2022. Deux départs de feu ont été provoqués sur le bord de la route d'Aigre entraînant quelques dommages. Après avoir remercié toutes les personnes qui sont intervenues ce soir-là, il informe le Conseil que le coût financier pour la commune s'élève à 839,27 euros. En effet, les sept extincteurs utilisés ne sont pas pris en charge par l'assurance parce qu'ils n'ont pas servi à protéger un immeuble assuré.

Un dépôt de plainte a été déposé à la gendarmerie de Matha le 12 août.

### FERME ÉOLIENNE DU BRIOU

Les travaux ont débuté le 1er septembre avec le terrassement et la voirie. Au cours de la première réunion de chantier qui a eu lieu le 7 septembre on nous a présenté les entreprises intervenantes :

- L'entreprise CHARIER pour les voiries et terrassements,
  - LEPINE TP pour les travaux de génie civil (fondations),
  - BOUYGUES Energies et Services pour le câblage et l'installation du réseau inter-éolien,
  - VERITAS, bureau de contrôle,
  - VESTAS France pour la fourniture et la livraison des éoliennes.
- En ce qui concerne le planning prévisionnel, les travaux de ter-



rassement devraient se prolonger jusqu'au 17 octobre puis ce sera au tour des fondations pendant environ 5 semaines. Les éoliennes seront livrées début janvier 2023 pour une mise en service du parc en mars ou avril 2023.

## 6

### VIE SCOLAIRE

#### BILAN DE LA RENTRÉE

La rentrée scolaire a eu lieu le 1er septembre et Monsieur le Maire demande à Géraldine MARCHAL d'en faire le bilan. Le nombre d'élèves scolarisés est de 74, avec 32 élèves à Sonnac et 42 à Haimps. Cette année il n'y a pas de changement pour les maîtresses, atsem et personnel du Sivos.

A Haimps, Vanessa GOICHON, directrice enseigne aux cours élémentaires et Mélissa MAUGIS aux cours moyens.

La garderie ouverte de 7h15 à

9h00 et de 16h30 à 18h30 est assurée par Corinne SAUTON.

#### COMITÉ SYNDICAL

##### DU SIVOS DU 13/09/2022

Monsieur le Maire demande à Madame Jennifer GABEAUD de faire le compte-rendu de la réunion. Ont été abordés les sujets suivants :

- La signature d'un avenant au protocole Transgourmet à effet du 01/10/2022. Les tarifs passent de 1,353 euros HT à 1,395 euros HT pour le déjeuner maternelle et de 1,719 euros HT à 1,772 euros HT

pour le déjeuner primaire.

- La fixation du tarif des repas de cantine à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 qui passent à 2,95 euros par enfant et à 4,05 euros par adulte.

- L'autorisation de signature d'une convention entre le SIVOS et la commune de Sonnac pour la mise à disposition du secrétariat.

- L'ouverture de la garderie de Haimps à 7h15 le matin.

- L'élaboration, de temps en temps, de menus par la cantinière, à partir de produits locaux dits en circuit court.

## 7

### ANIMATION

#### BILAN DES NOCTURNES EN VALS DE SAINTONGE

Madame Odile FOUCHET tire un bilan très positif de la soirée organisée en partenariat avec Vals de Saintonge Communauté qui a eu lieu le 8 août. Cette déambulation musicale a rassemblé environ 350 personnes dont de très nombreux habitants du village.

#### SOIRÉE CINÉMA

Madame Odile FOUCHET pré-

sente le programme de la soirée du 24 septembre au cours de laquelle sera projeté le court métrage tourné à Haimps en 2021.

#### FESTIVAL LECTURE ET PETITE ENFANCE

Madame Odile FOUCHET rappelle que la bibliothèque, en collaboration avec la médiathèque départementale, dans le cadre du Festival Lecture & Petite enfance, proposera aux enfants

de 3 mois à 4 ans un spectacle gratuit le mercredi 5 octobre à 10h30 à la salle des fêtes.

#### ATELIER DÉCO

Mesdames Fabienne GODIN et Géraldine MARCHAL présentent l'après-midi déco avec Coco qui sera organisé le mercredi 5 octobre à 15h00 dans la cour de l'école.

## 8

### QUESTIONS DIVERSES

#### ÉCHOS DU PAYS N° 176

Madame Odile FOUCHET présente le bulletin d'informations d'octobre 2022.

#### FLAVESCENCE DORÉE

Deux demi-journées de prospection ont eu lieu les 31 août et 8 septembre. Si cette année il y a plus de 80 % de retour, sans présence avérée de flavescence, la commune sortira de la zone rouge avec les trois traitements obligatoires. L'année dernière nous avons eu 89 % de retour.

#### PEUPLIERS AU CANNEAU

La SARL DOLHAGARAY a été relancée.

#### ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur Frédéric DERAZE demande qu'en période hivernal l'éclairage public soit coupé à 21h00. Un devis sera demandé au SDEER.

#### OCTOBRE ROSE

La commune s'associe à l'association Au Fil du Briou pour parti-

ciper à Octobre rose. Nous avons acheté 30 mètres de guirlandes roses pour décorer la mairie et les 3 places publiques ainsi que 15 lampions ronds fuchsia et 100 rubans roses que nous vendrons 1 euros. Cout 52,92 euros + 17,00 euros = 69,92 euros.

Il y aura une représentation théâtrale, dont la recette ira à la recherche contre le cancer, le 8 octobre 2022 avec la troupe du Rideau rouge.

**FIN DE SÉANCE : 21H**

**L'An deux mil vingt-deux, le 17 octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de HAIMPS, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la mairie, sous la présidence de Thierry GOUJEAUD, Maire.**

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 octobre 2022**

**Présents :**

Mmes Odile FOUCHET,  
Jennifer GABEAUD,  
Aurélie GOGUET,  
Fabienne GODIN,  
Géraldine MARCHAL,  
Océane ROUSSELLE,  
Mrs Pascal BEZIAUD,  
Frédéric DERAZE,  
Thierry GOUJEAUD,  
Alain RULLAND.

**Excusés :**

Christophe COMTE.

**Pouvoirs :**

Mr Christophe COMTE a donné pouvoir à Mme Jennifer GABEAUD.

**Secrétaire de séance :**

Mme Jennifer GABEAUD.

Après lecture faite du procès-verbal de la réunion du 17 octobre 2022, ce dernier est adopté à l'unanimité.

## 1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### DROIT DE PRÉEMPTION

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'a été reçue une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption pour laquelle nous devons nous prononcer :

- Une maison d'habitation située chemin des Lichères.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de ne pas préempter ce bien.

### INFORMATION SUR LA PERCEPTION DE REDEVANCES

Monsieur le Maire informe le Conseil que nous avons perçu :

- 2 525,00 euros d'Orange pour la redevance de l'antenne relais,
  - 3 233,25 euros d'Orange pour la redevance d'occupation du domaine public pour la fibre optique. Ce montant correspond aux années 2019-2020-2021 et 2022,
  - 3049,02 euros de La Ferme éolienne du Briou pour indemnités chemins.
- D'autre part, nous avons perçu une subvention de l'Etat pour frais d'assemblées électorales pour la présidentielle et les législatives 2022 d'un montant de 368,16 euros.

## 2 PERSONNEL COMMUNALE

### ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION STAGIAIRE DE VINCENT BAUDET

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a pris un arrêté en date du 1<sup>er</sup> octobre 2022 portant nomination stagiaire de Monsieur Vincent BAUDET en qualité d'adjoint technique à temps complet pour une durée d'un an. Durant cette année de stage il devra suivre une formation d'intégration de cinq jours.

Compte-tenu de son ancienneté dans le privé (10 ans, 10 mois, 1 jour) et dans le public (9 mois), il est classé au 6<sup>ème</sup> échelon dans la classe C, indice brut 378 majoré 348.

### ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DE NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil que Vincent BAUDET exerçant des fonctions polyvalentes liées à l'entretien, à la salubrité, à la conduite de matériels et de véhicules et à des tâches techniques au sein des services techniques de la commune, il bénéficie de la nouvelle bonification indiciaire. Cette dernière est de 10 points majorés et un arrêté a été pris dans ce sens à effet du 1<sup>er</sup> octobre 2022.



### STAGE PASSAGE À LA NOMENCLATURE COMPTABLE M57

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à l'adoption du principe de passer à la nomenclature comptable M57 au 1er janvier 2023, afin d'être prêts, la secrétaire a été inscrite à une formation CNFPT pour la journée du 08/11/2022.

### POSTE DE SECRÉTAIRE DE MAIRIE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans la

procédure en vue de stagiairiser Madame Dany BAGNAS au 01/01/2023, une procédure de vacance de poste doit être mis en place.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, DÉCIDE de :

- CRÉER un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe pour 20 heures, à compter du 01/01/2023,
- CRÉER un emploi de catégorie C pour 20 heures, à compter du 01/01/2023,

- PROCÉDER aux déclarations de vacances et aux offres d'emploi afférentes,

- MANDATER Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

Il est convenu que la stagiairisation de l'agent sur le poste d'adjoint administratif entraînera automatiquement la fermeture des postes restant vacants.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget principal 2023.

## 3 VOIRIE

### INTERVENTION DE L'ASSOCIATION D'INSERTION DE L'ANTENNE

La dernière intervention des brigades vertes, qui sont venues faire les rues les 3-4 et 5 octobre, ne nous a pas entièrement satisfaits. Nous avons dû demander à la responsable de venir sur place afin de faire un point sur leur efficacité. Nous pourrions envisager, à l'avenir, de prévenir par une note d'information les dates d'intervention pour qu'il n'y ait pas de véhicule en stationnement dans la rue.

### CONVENTION D'ÉTUDE AVEC LA DI

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'étude d'aménagement de la traverse Route de la Gare, Route Départementale 231E7 la Direction des Infrastructures (DI) nous avait transmis une notice relative aux travaux envisagés.

Afin de permettre la présentation de l'opération à la commission permanente du Conseil départemental, nous avons reçu le projet de convention correspondant.

Le montant des études est estimé à 39 352,36 euros HT.

Après en avoir délibéré, le

Conseil municipal DÉCIDE de :

- DONNER son accord sur les termes de ladite convention,
- APPROUVER le montant de la participation de la commune qui s'élève à 9 838,09 euros,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention.

### BILAN PATA

La préparation du PATA avait été faite par notre employé communal en collaboration avec celui de Louzignac. Le syndicat n'a pas fait la rue de la Brûlerie estimant qu'elle nécessite de plus gros travaux qui pourraient être mis à l'étude l'année prochaine.

Le détail de la facture s'établit comme suit :

Route de Coucoussac	2 575,20 €
Rue du Pré Nouveau	266,40 €
De Haimps à La Bonne Année	3 676,32 €
Ancienne ligne de chemin de fer	532,80 €
Chemin des Rentes	2 752,80 €
Rue du Logis	905,76 €
Rue du Laurier	195,36 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 904,64 €</b>

### DÉPOSE DE LA FIBRE CHEMIN DES LICHÈRES

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'après plusieurs relances auprès du SDEER, nous

avons enfin obtenu une date d'intervention. Les travaux auront lieu dans la première semaine de novembre. A la suite de l'effacement de la fibre les poteaux seront enlevés. La troisième tranche devrait commencer début décembre.

### CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE GÉNÉRALE AVEC SDV17

Dans le souci d'une meilleure gestion du budget de la collectivité, notamment en terme de dépenses de voirie, le Syndicat Départemental de la Voirie propose une mission d'Assistance Technique Générale.

Cette mission permettrait :

- Une assistance technique et administrative auprès de nos services,

- La production d'un diagnostic de voirie recensant les aspects géométriques de la voirie communale, son état structurel, la présence d'ouvrage d'art ainsi qu'une estimation par ratios du coût du maintien de la voirie en bon état de service.

Monsieur le Maire indique que la mission d'assistance technique et administrative permettrait d'obtenir du conseil auprès du Syndicat Départemental de

la Voirie. Cette mission ferait l'objet d'une facturation forfaitaire annuelle de 75 euros.

Monsieur le Maire indique que la production du diagnostic de voirie serait, quant à lui, produit à minima une fois dans le courant de la période quadriennale

débutant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Monsieur le Maire indique qu'à ce titre, une convention d'assistance technique générale est proposée par le Syndicat Départemental de la Voirie pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31

décembre 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- ACCEPTE l'assistance technique générale proposée par le Syndicat Départemental de la Voirie,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

## 4 VAL DE SAINTONGE COMMUNAUTÉ

### TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Monsieur le Maire fait le compte-rendu de la réunion du Conseil communautaire du 10 octobre qui portait essentiellement sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Après un débat animé, il a été décidé par 54 voix POUR, 34 voix CONTRE et 15 ABSTENTIONS d'instaurer une nouvelle sectorisation

en 3 zones de tarification :

- Zone 1 : toutes les communes sauf Saint-Jean d'Angély, Saint-Savinien et Matha

- Zone 2 : Saint-Savinien ville et Matha ville

- Zone 3 : Saint-Jean d'Angély

L'instauration de ces zones a pour but de calculer de nouveaux taux afin de faire baisser la taxe sur Saint-Jean d'Angély et, par vase communiquant, d'augmenter la

taxe sur les communes rurales. En effet, le taux qui sera proposé au moment du vote du budget pour les communes rurales passerait de 8,73 à 9,62 %. Compte-tenu de l'augmentation des bases locatives et du nouveau taux on peut s'attendre à une augmentation de 8 à 10% pour l'année prochaine.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a voté contre cette nouvelle sectorisation.

## 5 ENVIRONNEMENT

### ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES BOURGS DE HAIMPS ET FRESNEAU

Après la présentation faite lors de la réunion du 19 septembre par EAU 17, Monsieur le Maire demande au Conseil de répondre à deux questions :

- Devons-nous consulter la population avant de répondre à EAU 17 ?

- Si la réponse à la première question est non, sommes-nous pour ou contre l'assainissement collectif dans les bourgs de Haimps et Fresneau.

Après que chacun, à tour de rôle, ait donné son avis, le Conseil décide par 7 voix POUR et 4 voix CONTRE de lancer une procédure de consultation de la population. Frédéric DERAZE, Alain RULLAND, Aurélie GOGUET et Fabienne GODIN se portent volontaires pour préparer cette consultation.

### RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE EAU 17 POUR L'ANNÉE 2021

Monsieur le Maire rappelle que conformément au Code général des collectivités territoriales, il lui appartient de présenter les RPQS Eau potable, Assainissement collectif et Assainissement non collectif au Conseil municipal. Cette présentation ne nécessite pas d'avis.

### DEVIS DU SDEER POUR ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que compte tenu de la conjoncture actuelle, il est nécessaire d'envisager des économies d'électricité. A cette fin, un devis a été demandé au SDEER pour changer la durée de fonctionnement de l'éclairage public. Monsieur le Maire informe le

Conseil que le SDEER propose de changer les 7 horloges de la commune pour un montant de 200,47 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- VALIDER le devis du SDEER pour un montant de 200,47 euros,
- MANDATER le Maire pour signer le devis.

### PLANTATIONS

Dans le cadre de l'opération EVA17 (plantation d'une haie de 600 m au Canneau), nous devons aller prendre livraison du paillage et des protections le 26 octobre à Gémozac. Le problème, c'est que les peupliers n'ont toujours pas été coupés. Monsieur Alain RULLAND relancera l'entreprise DOLHAGARAY pour connaître la date de son intervention.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Madame Odile FOU-

CHET qui fait le point sur la plantation du verger au Parvet et d'une haie rue du Grand Pont en face du moulin de Haimps. Les arbres seront livrés fin novembre et pour préparer ces opérations la Commission Environnement se réunira le 28 octobre.

## **FERME ÉOLIENNE DU BRIOU**

Monsieur le Maire informe le Conseil que les travaux suivent leur cours. L'entreprise CHARIER a terminé sa tranche et a quitté le site la dernière semaine de septembre. L'entreprise LEPINE TP est arrivée la semaine dernière. A la

demande de cette dernière, des bacs collectifs ont été livrés et installés par Cyclad sur la base de vie du chantier.

## **RÉSUMÉ NON TECHNIQUE POUR LA FERME ÉOLIENNE DE LA BROUSSE 2**

Monsieur le Maire fait part au Conseil du document reçu le 12/10/2022 présentant l'extension du parc éolien de La Brousse 2. Il s'agit d'une simple information, aucun avis ne nous est demandé.

## **VISITE ET COURRIER DE VALECO**

Un représentant de l'entreprise

VALECO est venu à la mairie le 22 septembre pour se présenter et nous informer de l'intérêt que VALECO porte à lancer un projet d'extension du parc éolien déjà existant sur Haimps. Bien que nous l'ayons informé que nous ne donnerions pas d'avis favorable pour un nouveau projet, nous avons reçu un courrier, en date du 1<sup>er</sup> octobre, dans lequel ils nous informent qu'ils vont tout de même rencontrer les propriétaires et exploitants de leur zone d'étude afin de s'assurer de la faisabilité d'un projet.

## **6**

### **ANIMATION**

#### **BILAN DE LA SOIRÉE CINÉMA**

Madame Odile FOUCHET fait le bilan de la soirée qui avait été organisée pour que les habitants de Haimps voient le court métrage qui a été tourné à Haimps en 2021. La salle des fêtes était pleine et la soirée fut sympathique avec la participation de la chorale de Jan WIDGER.

#### **BILAN DU SPECTACLE DU FESTIVAL PETITE ENFANCE ET LECTURE**

Madame Odile FOUCHET fait le compte-rendu de la manifestation organisée en colla-

boration avec la médiathèque départementale. Ce spectacle a attiré une soixantaine d'enfants de 3 mois à 4 ans avec leurs accompagnateurs. Tout le monde a semblé enchanté par la musique et les ombres qui ont raconté « L'épopée d'un pois ». Seul bémol, s'agissant d'un spectacle d'ombre, les fenêtres latérales avaient été camouflées mais le puits de lumière au centre de la salle a un peu gêné les artistes.

#### **BILAN DE L'APRÈS-MIDI DÉCO**

Madame Géraldine MARCHAL

fait le bilan de l'après-midi décoration qui avait été organisé le 5 octobre. Au cours de cette animation beaucoup d'enfants étaient présents puisqu'on en a compté 25 accompagnés d'une dizaine d'adultes. Différents ateliers avaient été mis en place pour permettre aux enfants d'emporter chez eux quelque chose qu'ils avaient fabriqué. En ce qui concerne les décorations qui ont été peintes, elles ont pu être installées devant la mairie le 18 octobre, un peu avant Halloween.

## **7**

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'avec ses deux adjointes il a reçu Monsieur Joël MAZIERES qui est venu nous présenter la version 1 de notre SCDECI qui va être envoyée au SDIS pour approbation. Une fois que cela sera fait, Monsieur MAZIERES accompagné de

Madame Valérie BARBIER, responsable de la RESE, viendra le présenter au Conseil.

#### **PASS NATATION AVEC LA PISCINE DE FRESNEAU**

Le Conseil, décide qu'en cas de demande, nous signerons une convention avec l'un des trois maîtres-nageurs qui interviennent à Fresneau.

#### **DISTRIBUTION DES NOTES D'INFORMATION**

Monsieur Frédérick DERAZE demande de ne plus avoir à distribuer les notes et bulletins d'informations.

**FIN DE SÉANCE : 22H30**

**L'An deux mil vingt-deux, le 21 novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de HAIMPS, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la mairie, sous la présidence de Thierry GOUJEAUD, Maire.**

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 novembre 2022**

**Présents :**

Mmes Odile FOUCHET,  
Mr Pascal BEZIAUD,  
Mr Christophe COMTE,  
Mr Frédéric DERAZE,  
Mme Jennifer GABEAUD,  
Mme Fabienne GODIN,  
Mme Aurélie GOGUET,  
Mr Thierry GOUJEAUD,  
Mme Géraldine MARCHAL,  
Mme Océane ROUSSELLE,  
Mr Alain RULLAND.

**Secrétaire de séance :**  
Mme Jennifer GABEAUD.

Après lecture du procès-verbal de la réunion de Conseil du 17 octobre 2022, ce dernier est adopté à l'unanimité.

## 1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### DROIT DE PRÉEMPTION

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'ont été reçues deux déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption pour lesquelles nous devons nous prononcer :

- Une parcelle de 1a43ca rue du Lavoir
- Une parcelle de 9a60ca rue de la Maison Brûlée

Madame Fabienne GODIN n'ayant pas participé au vote, le Conseil, à l'unanimité, décide de ne pas préempter ces biens.

### AFFILIATION VOLONTAIRE AU CENTRE DE GESTION 17

Monsieur le Maire informe le Conseil que le syndicat mixte pour l'aménagement des digues de la Gironde a sollicité son affiliation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime. Conformément au Code général de la fonction publique, les collectivités membres doivent être préalablement consultées avant acceptation. Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable.

## 2 FINANCES

### DÉCISION MODIFICATIVE « ÉCRITURE AMORTISSEMENT CHARGES DE PERSONNEL »

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil, à l'unanimité, accepte la décision modificative n° 4.

### INVESTISSEMENT

#### Dépenses

#### Recettes

Articles - Opérations	Montants	Articles - Opérations	Montants
		021-Virement de la section de fonc.	-1 459,00
		2804132(040) - Bâtiments et installations	1 459,00
		Inscrits	0,00

### FONCTIONNEMENT

#### Dépenses

#### Recettes

Articles - Opérations	Montants	Articles - Opérations	Montants
023(023)-Virement à la section d'investis.	-1 459,00		
615221(011)-Bâtiments publics	-4 500,00		
6411(012)-Personnel titulaire	4 500,00		
6811(042)-Dot. Aux amort. des immo incorp	1 459,00		
	0,00		

## DÉCISION MODIFICATIVE « ÉCRITURE AMORTISSEMENT – CHARGES DE PERSONNEL »

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil, à l'unanimité, accepte la décision modificative n° 5.

## INVESTISSEMENT

### Dépenses

### Recettes

Articles - Opérations	Montants	Articles - Opérations	Montants
168758(040)-Autres groupements	8 072,32	021-Virement de la section de fonc.	-40 361,63
2151(040)-Réseaux de voirie	-8 072,32	168758(040) – Autres groupements	40 361,63
21538(040)-Autres réseaux	40 361,63		
	40 361,63		0,00

## FONCTIONNEMENT

### Dépenses

### Recettes

Article – Opération	Montant	Article – opération	Montant
023(023)-Virement à la section d'investis.	-40 361,63		
	-40 361,63		

### PERCEPTION DU FCTVA 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil que nous avons perçu :

- Sur les dépenses de fonctionnement : 268,86 euros sur les 1 200,00 euros espérés,

- Sur les dépenses d'investissement : 2 524,30 euros sur les 2 500,00 euros espérés.

D'autre part, l'enveloppe du Fonds Départemental de la Péréquation allouée à la commune

s'élève à 89 969,42 euros. Enfin, le Département nous a accordé une subvention de 12 752,00 euros (soit 45 % du montant des travaux) pour le ravalement des façades de l'école.

## 3

## VOIRIE



### EFFACEMENT DES RÉSEAUX « RUE DE LA MAISON BRÛLÉE »

Monsieur le Maire informe le Conseil que nous avons reçu un courrier du SDEER auquel était joint un devis de 10 141,36 euros correspondant à des travaux annexes d'éclairage public. Pour rappel, le devis signé pour ces travaux le 19/1/2021 était de 26 038,12 euros, ce qui fait donc une augmentation de 39 %.

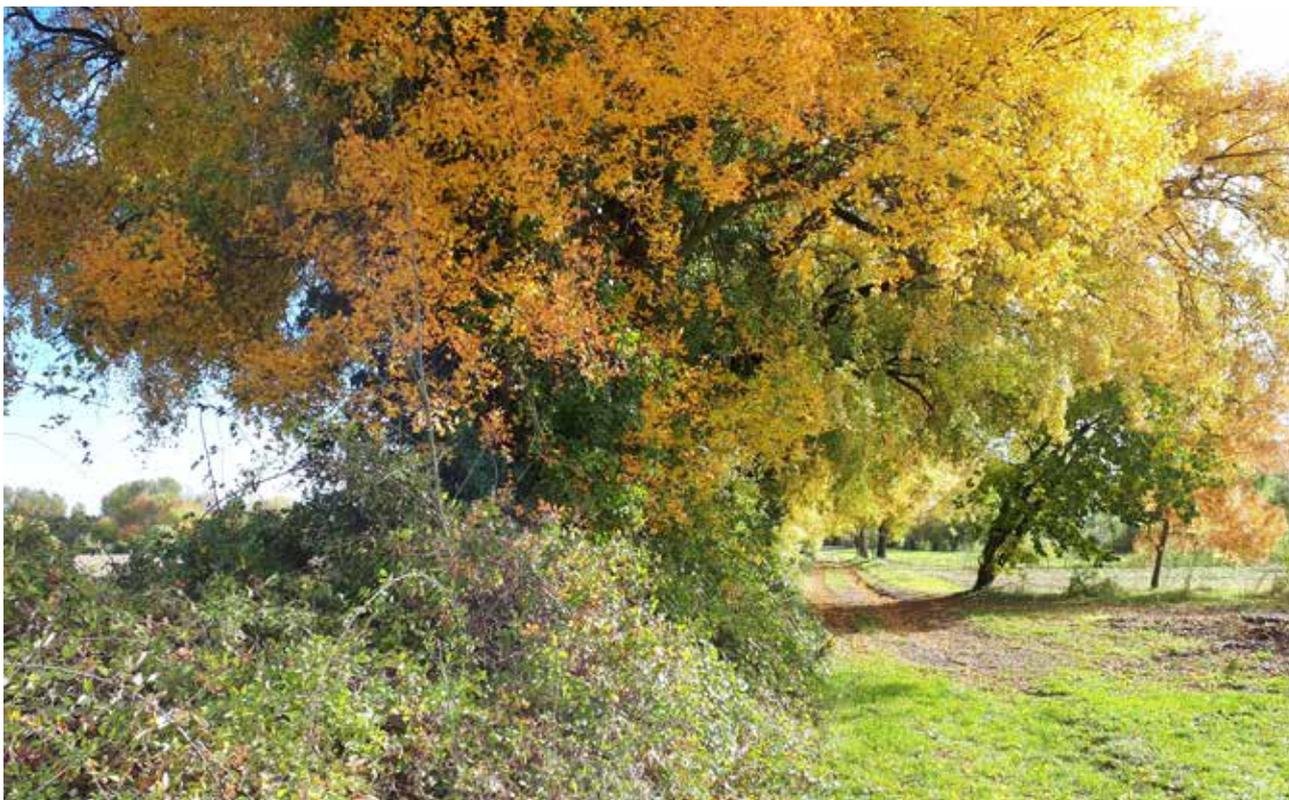
Etant donné que nous n'avons eu aucune explication, ce devis n'a pas été accepté. Nous attendons d'avoir une réponse du Directeur du SDEER avant de prendre éventuellement une autre décision.

### CHEMIN DE LA PINELLE

Monsieur le Maire informe le Conseil que les travaux ont débuté le 25/10/2022 par le fraisage de la route et la pose d'une couche de calcaire avant que ne soit passé un cylindre.

Les travaux ont dû être stoppés le 05/11/2022 à la suite de la découverte d'un trou laissant apparaître une cavité assez importante.

La partie du chemin de La Pinelle au croisement du bois de Massac sera gravillonnée mais la partie entre le croisement du bois de Massac et Haimps restera en chemin blanc jusqu'au printemps prochain. L'entreprise Martin doit nous proposer la solution la plus adaptée possible à l'absence de structure sur cette partie.



## 4 ENVIRONNEMENT

### CONSULTATION ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire laisse la parole au groupe de travail qui avait en charge la préparation de la consultation sur l'assainissement collectif des bourgs de Haimps et de Fresneau. Après quelques corrections apportées, il est décidé que la distribution du courrier aura lieu à la fin de la semaine avec un retour demandé pour le 12/12/2022 dernier délai.

### PROPOSITION D'ACT FRANCE

Monsieur le Maire informe le

Conseil que la société ACT France, qui a acquis les droits et obligations du contrat qui nous liait à Orange pour l'antenne en Chante-Coix, nous a proposé par mail d'étudier l'acquisition de l'espace loué.

Après discussion, le Conseil décide qu'aucune décision ne sera prise avant une rencontre en mairie avec le responsable de cette société pour nous ayons une meilleure appréciation de leur offre.

### FERME ÉOLIENNE DU BRIOU

Monsieur le Maire fait le compte-

rendu de la dernière réunion de chantier. Le coulage de la dernière éolienne aura lieu le 22/11/2022. Après la réunion, Aurélie FRUCTUOSO, chef de projet, a rencontré les enseignantes de Haimps pour définir avec elles les conditions de deux visites sur le site pour les élèves de deux classes. L'entreprise LEPINE devrait quitter le chantier en fin de semaine prochaine, le poste de livraison sera installé le 6 décembre et le turbiniériste arrivera le 9 janvier 2023.

## 5 VIE SCOLAIRE

### CONSEIL D'ÉCOLE DU 18 OCTOBRE

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme Jennifer GABEAUD qui fait le compte-rendu du dernier conseil d'école.

- Présentation des nouveaux parents d'élèves pour l'année

2022-2023 : à Sonnac, Mme COMPAGNON et Mme SANCHEZ, à Haimps Mme MARCHAL et Mme MOISNET avec comme suppléants Mme DERAZE et Mr DUTHOIT.

- Rappel des effectifs : 76 élèves inscrits en septembre, plus 3 TPS

qui arriveront en janvier 2023.

- Les institutrices d'Haimps remercient la municipalité pour les travaux effectués cet été (façade, peinture au sol, pose des paniers de basket, etc.). Elles demandent que les planchers des classes soient nettoyés.

## 6 VALS DE SAINTONGE COMMUNAUTÉ

### **PARTAGE DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT**

Vu les dispositions de l'article 109 de la loi de Finances pour 2022, portant obligation pour les communes de reverser tout ou partie de la taxe d'aménagement à l'EPCI, compte tenu de la charge

des équipements publics relevant de leur compétence,

Vu la demande de la DDFIP de délibérer expressément pour ne pas se voir reverser par les communes une part de taxe d'aménagement en 2022 et 2023,

Sur proposition de Monsieur le

Maire, le Conseil municipal décide de :

- Fixer un taux de reversement de 0% de la part communale de la taxe d'aménagement à l'EPCI pour l'année 2022 et l'année 2023.

## 7 ANIMATION

### **NOËL DES ENFANTS**

Madame Odile FOUCHET informe le Conseil du déroulement de l'après-midi du 11 décembre 2022. Un ramassage des enfants en tracteur avec le Père-Noël sera mis en place. Pour les enfants de

0 à 10 ans spectacle « La folle vadrouille de Noël » et pour les 11-15 ans une séance au cinéma de Matha avec la projection du film « La petite bande ».

Un goûter pour tous clôturera l'après-midi.

### **CÉCÉMÓNIE DES VŒUX**

Après deux années d'absence, la cérémonie des vœux 2023 est fixée au vendredi 6 janvier à 19h00 à la salle des fêtes.

## 8 QUESTIONS DIVERSES

### **DATE DU CONSEIL DE DÉCEMBRE**

Le dernier Conseil Municipal de l'année est fixé au mardi 13 décembre 2022 à 20h30

### **SCDECI**

Nous avons reçu un courrier du SDIS nous informant que le document transmis par la RESE a reçu un avis technique conforme au règlement départemental. Monsieur MAZIERE viendra nous le présenter à la prochaine

réunion de Conseil.

### **COMITÉ DU SOUVENIR FRANÇAIS**

Pour donner suite aux travaux du Souvenir français, quatre cocardes seront posées sur les tombes de Samuel BARBAUD, Pierre PINEAU, René ROBY et Guy CAIVEAU, morts pour la France.

### **OCTOBRE ROSE**

L'association « Au fil du Briou » a adressé un chèque de 450 euros

à la Ligue contre le cancer. Cette somme correspond aux recettes entrées du spectacle théâtral donné par la compagnie du Rideau Rouge et aux recettes liées à la vente de rubans roses en mairie.

### **INTERVENTION D'EIFFAGE**

L'entreprise EIFFAGE interviendra le 22/11/2022 pour le changement des horaires d'extinction de l'éclairage public et le cerclage des nouveaux candélabres pour les illuminations de Noël.

### **PLANTATION DU VERGER COMMUNAL**

Pour rappel, elle aura lieu samedi 26 novembre. Devraient être faits les trous d'environ 50X50 puis la plantation des arbres fruitiers au Parvet et une haie rue du Grand Pont.

**FIN DE SÉANCE : 22H10**



## Légende haimpsoise

A la croisée de nombreuses occupations, guerres et invasions (romains, wisigoths, Francs, Arabes, Anglais), notre village est riche en légendes.

Ainsi, à Haimps, il y eut un seigneur fou qui habitait le vieux logis du Cluzeau. On le disait simple et crédule, jugez-en plutôt : Il avait fait construire un moulin sur une colline. Mais un jour, le trouvant trop éloigné, il en fit le tour avec un câble de laine qu'il attacha à ses chevaux pour le rapprocher de son domaine (l'histoire ne dit pas s'il y réussit ! ...)

Une autre fois, à la chasse, il voulait tuer un lièvre mais ne sachant pas à quoi ressemblait cet animal, il interrogea un paysan qui passait par là. L'homme lui dit que l'animal en question avait la queue courte et de grandes oreilles. Fort de cette information, le seigneur reparti à la chasse et tua... un âne !



*Les fontaines de Charlemagne*

Une autre légende concerne le Briou qui traverse toute notre commune d'est en ouest. Il prend sa source à Bresdon.

On raconte que Charlemagne, qui rentrait de la guerre avec une armée épuisée et assoiffée, s'est arrêté dans un hameau pour se reposer. Il donna un coup d'épée sur le sol en prononçant « Bref ! Donc. » (Ce qui a donné, au fil des siècles BRES...DON) et une source jaillit, à laquelle ses soldats et ses chevaux purent se désaltérer.

Si ces légendes vous amusent et vous intéressent, précipitez-vous à la mairie ou à la bibliothèque où vous trouverez les précieux recueils où sont rassemblés les récits minutieusement collectés et retranscrits par des gardiens du souvenir.



*Le moulin à vent du Cluzeau*

**Légende : « Récit populaire traditionnel plus ou moins fabuleux, merveilleux, le plus souvent véhiculé oralement et déformé, amplifié par l'imagination ou la partialité. » (Le Petit Robert)**

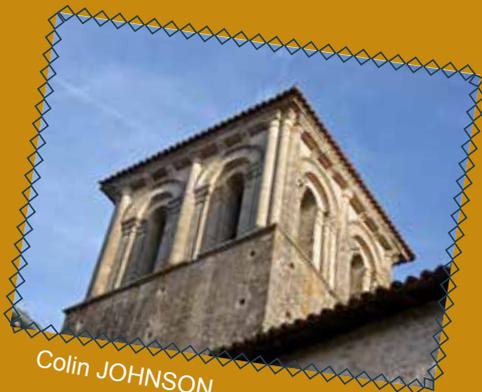
# Le dessin de Philippe

O l'a minme pu de messe  
dans thielle éguyise,  
o manque de thiuré !

Aut' foués ithi o l'avait des coumarçes,  
des marichaux et comb' d'outes !  
Asteur ol'a pu reun', ol'est in désart  
mais jhe creit que jh'sont responsabyies  
jh'avons desarté les peurmiers !!!



## VOS PHOTOS



Colin JOHNSON



Franck



Odile FOUCHET



Nadia ANDRE